Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470330
Centre d'intérêt: 320

Chartrand, Rodolphe.

Une certaine alliance : 60 ans-- et après? : histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal / rédigée par Rodolphe Chartrand [pour] l'Alliance à l'occasion de son 60e anniversaire. -- Montréal : Alliance des professeurs de Montréal, 1980.
159 p. : ill., fac-sim., portr. ; 21 cm.

Bibliogr.: p. 152-153.

Cote Dewey: 331.88'00'3711/C486u Cote LC: LB/2844

Descripteur(s): *Syndicat *Association d'enseignants *Personnel enseignant *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Guidon, Léo *Hault, Aimé *Duplessis, Maurice

Ce livre retrace l'histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal, le doyen des syndicats affiliés à la CEQ, de ses luttes, de ses échecs, de ses victoires et de ses réalisations. Le premier chapitre, intitulé "Accents corporatistes", retrace les esquisses d'associations antérieures et la naissance de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal, puis dresse le bilan des années 1920-1936. La deuxième partie, qui traite de la période 1937-1959, s'intitule "Accents syndicaux" et aborde les luttes menées sous la présidence de Léo Guindon contre le gouvernement Duplessis. Le troisième chapitre couvre la période 1959-1967, sous la présidence d'Aimé Nault, et s'intitule "Accents professionnels". La dernière partie, qui aborde les années 1967 à 1980, porte sur les accents socio-politiques de cette période.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8470530

UNE CERTAINE ALLIANCE

60 ANS... ET APRÈS?

L'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ)
Décembre 1981

L'ALLIANCE
DE
ALLIANCE
DES PROF
DE MONT

EDUQ 8470330

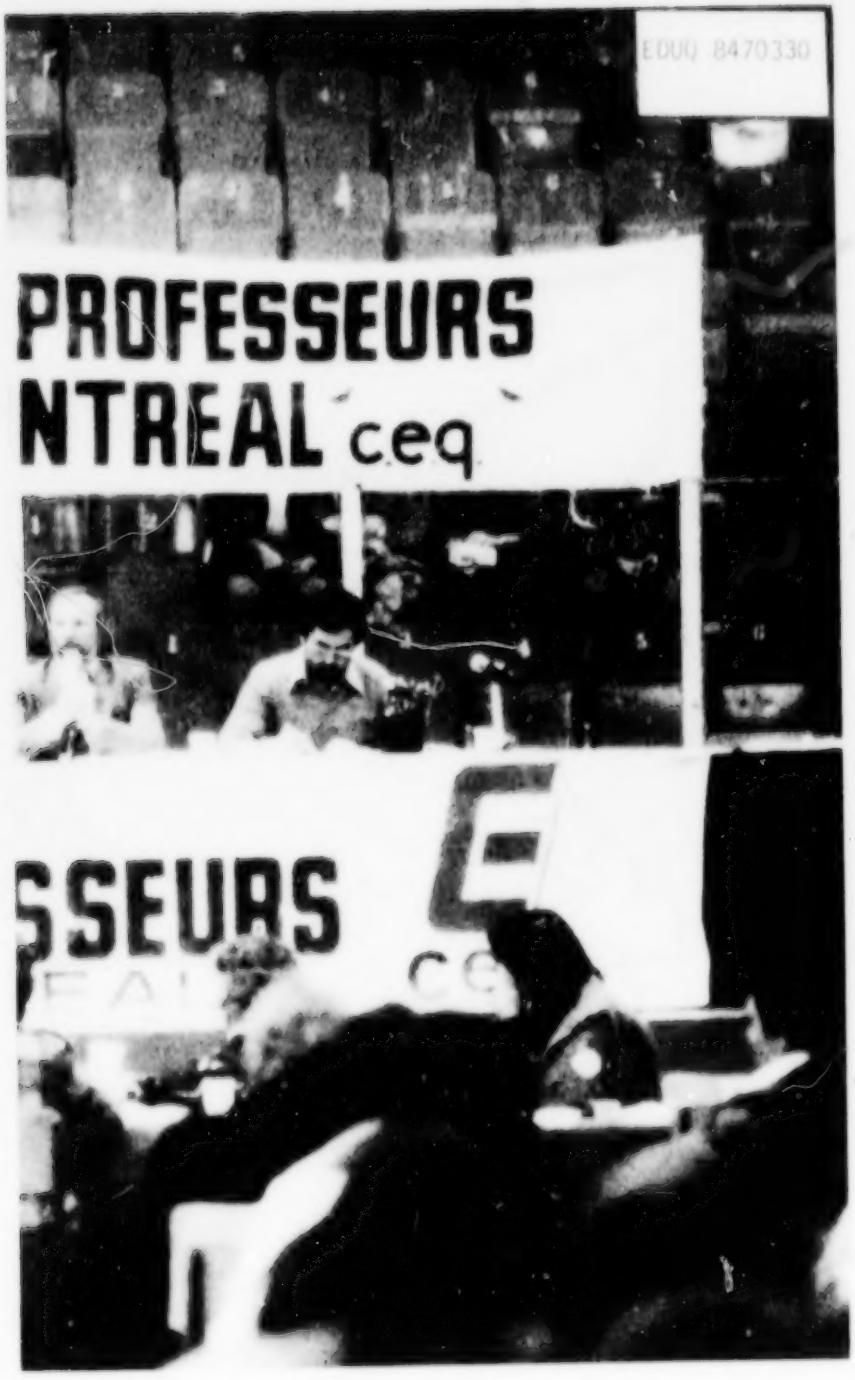

UNE CERTAINE ALLIANCE:

60 ANS... ET APRÈS?

Histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal

publiée par l'Alliance
à l'occasion de son 60e anniversaire
et rédigée par
Rodolphe Chartrand

Alliance des professeurs de Montréal (CEQ). **1980**

Ce livre est dédié aux dizaines de milliers d'enseignantes et enseignants qui, par leur travail et par leurs combats, ont fait de nous ce que nous sommes.

De Du Cap à Dubé en passant par Rioux (1936-1980).

REMERCIEMENTS

L'Alliance des professeurs de Montréal tient à remercier tous ceux qui ont participé à la publication de ce livre et, d'abord, Rodolphe Chartrand qui en a assuré la rédaction. Cette tâche a été rendue possible grâce aux travaux antérieurs de Liliane Pichon, documentaliste à l'Alliance, et Paulette Vigeant-Galley, dont la thèse sur l'Alliance à l'époque de Léo Guindon sera bientôt publiée.

Nos remerciements aussi à Léo-Paul Guindon; à François Rivard et au Centre audio-visuel de la CEQ: c'est grâce à eux que ce volume est illustré de documents souvent inédits.

Merci enfin au personnel de l'Alliance qui a collaboré aux corrections et à la dactylographie des textes et à Henry Egretaud, responsable de l'information de l'Alliance, qui a assuré la coordination de la publication de cet ouvrage.

PRÉFACE

Ce ne sont pas tant les souvenirs qu'il faut chercher dans le passé que les leçons qui peuvent servir pour l'avenir.

En publiant l'Histoire de l'Alliance des professeurs de Montréal, le doyen des syndicats affiliés à la CEQ, nous n'avons pas seulement voulu tourner nos regards vers le passé et nous contenter de nous remémorer avec nostalgie les périodes de gloire et le "bon vieux temps". Encore qu'il n'y ait rien de mal à se souvenir des grands — et moins grands — moments de notre histoire.

Sauf que cela ne suffit pas. Nous avons aussi publié ce volume en nous tournant résolument vers l'avenir. L'histoire d'un syndicat, de ses luttes, de ses échecs, de ses victoires et de ses réalisations doit aussi servir à l'orienter vers ce qui s'en vient, et, pourquoi pas, redonner à ses membres le goût d'accomplir encore de grandes choses.

C'est aussi avec une fierté légitime que les enseignants de Montréal peuvent regarder l'Histoire de leur syndicat.

L'Alliance a 60 ans! C'est un vieux syndicat, avec une histoire mouvementée qui se conjugue avec l'histoire du Québec.

C'est cette histoire que nous avons voulu nous raconter, en cette soixantième année. Pour mieux nous connaître, pour nous comprendre, pour mieux continuer.

C'est en 1919 qu'un groupe d'enseignants...

Le Conseil d'administration
de l'Alliance des professeurs de Montréal

DE QUELQUES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE

A.C.P.M.	Alliance catholique des professeurs de Montréal, qui devint...
A.P.C.M.	Alliance des professeurs catholiques de Montréal, puis...
A.P.M.	Alliance des professeurs de Montréal
C.E.C.M.	Commission des écoles catholiques de Montréal
F.I.C.V.	Fédération des instituteurs et institutrices des Cités et villes
C.I.C.	Corporation des instituteurs et institutrices catholiques qui devint...
C.E.Q.	Corporation des enseignants du Québec, puis... Centrale de l'enseignement du Québec
F.A.T.	Fédération américaine du travail (A.F.L.)
C.C.T.	Congrès canadien du travail, devint le CTC, congrès du travail du Canada (dont est membre la FTQ)
F.T.Q.	Fédération des travailleurs du Québec
C.S.N.	Confédération des syndicats nationaux

C.R.O.	Commission des relations ouvrières
F.E.S.C.T.	Federation of English Speaking Catholic Teachers
A.P.E.C.M.	Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal
A.I.C.M.	Association des instituteurs catholiques de Montréal
A.E.C.M.	Association des éducateurs catholiques de Montréal
S.E.B.E.A.	Syndicat des employés de bureau et d'entretien de l'Alliance
S.P.A.	Syndicat des permanents de l'Alliance
F.E.I.M.	Fédération des enseignants de l'Île de Montréal
C.R.I.M.	Comité régional intersyndical de Montréal
A.C.E.L.F.	Association canadienne des éducateurs de langue française
P.A.P.T.	Provincial Association of Protestant Teachers
P.A.C.T.	Provincial Association of Catholic Teachers
F.Q.F.	Front du Québec français qui devint...
M.Q.F.	Mouvement Québec français
F.C.S.C.Q.	Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec
C.P.C.	Comité provincial de classification
M.E.Q.	Ministère de l'Éducation du Québec

Une des premières écoles à la fin du siècle. Quelque part dans St-Édouard.

INTRODUCTION

60 ANS ET ENCORE JEUNE!

60 ans, c'est pour un être humain l'occasion de regarder en arrière pour voir le chemin parcouru; c'est aussi le moment d'envisager avec un peu de nostalgie ce qui reste à venir sachant bien que le deuxième versant de sa vie est déjà engagé.

Pour l'Alliance, ce retour sur soi est tonifiant et permet de trouver dans ces souvenirs de nouvelles raisons de poursuivre. Ces soixante années de syndicalisme furent jalonnées d'efforts héroïques pour, d'une part, briser le lent travail de sape des autorités, et, d'autre part, susciter chez les professeurs d'alors un élan pour vaincre la peur qui engendrait parmi eux des divisions répétées.

Dans **la Minerve** du 6 mars 1845, l'éditeur Ludger Duvernay souhaite succès et unanimité aux instituteurs qui font des démarches pour se grouper en association. "Nulle classe peut-être, écrit-il, n'a plus que celle-là besoin de cette protection mutuelle qui ne s'obtient qu'au moyen de l'association." On ne saurait mieux dire. Et tout au long de cette exaltante résurrection de notre passé collectif, nous saluerons au passage les valeureux défenseurs de nos droits et nous fustigerons ceux que leurs actions ont imposés à notre mépris. Pour sortir leur profession de l'ombre, les premiers artisans de la promotion professionnelle et sociale, isolés et sous-traités, se sont astreints à un cheminement hasardeux. Plusieurs y ont sacrifié leurs intérêts immédiats et leur maigre pitance quand ce ne fut pas leur emploi même.

Les syndicalistes d'aujourd'hui auront du mal à reconnaître comme collègues les premiers

bâtisseurs tout teintés de corporatisme, les releveurs encore imprégnés d'un syndicalisme d'affaires occupés — et quelle affaire à $500. par année — à négocier le pain et le beurre. Le minimum assuré, nos syndicalistes d'hier ont pu viser des objectifs propres à imposer leur profession, puis passer au deuxième front quand leurs préoccupations syndicalo-professionnelles étant satisfaites, l'action socio-politique commencera.

"Parce que la grande majorité des professeurs voudrait... et n'ose pas, parce que plusieurs pourraient... s'ils savaient, nous avons cru bon de faire revivre sous les yeux de tous l'histoire du syndicalisme chez les professeurs catholiques de Montréal". (Léo Guindon)

Empreints de cette humilité et de cette fierté, nous osons. Il n'y a aucune excuse pour ne pas aller plus loin. Sans complaisance mais sans masochisme, nous nous regardons, comme le souhaitait ce président des années 1942-1959.

CHAPITRE I

ACCENTS CORPORATISTES (1919-1942)

ESQUISSES D'ASSOCIATIONS ALLIANCE CATHOLIQUE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL BILAN 1920-1936

"Grouper tous les professeurs, instituteurs et institutrices qui tiennent à l'honneur de leur profession et qui condamnent et réprouvent tout acte d'insubordination comme contraire à leur engagement et leur dignité".

Lévis Tremblay, 1919

L'humble tâche — entre autres — de l'instituteur.

ESQUISSES D'ASSOCIATIONS

Dès 1845, l'ignorance et le mépris dans lesquels on tient le petit instituteur lui inspirent un sursaut de dignité et de solidarité. Et de Québec, de Montréal convergent les premiers efforts. C'est à Beloeil, le 23 juillet 1845 que naîtra sous le nom d'"Association des instituteurs du district de Montréal" la première association.

Malgré la modestie de ses débuts, on entretient de sérieux espoirs. N'écrit-on pas: "une association quelle qu'elle soit a toujours beaucoup de force; il est presque impossible qu'elle ne réussisse pas dans ce qu'elle veut entreprendre". On se berce d'illusions, et l'avenir saura prouver que les bonnes intentions sont souvent impuissantes à contrecarrer l'inertie des uns et la mesquinerie des autres.

Et pourtant, rien de bien révolutionnaire là-dedans. L'Association se contente de mettre sur

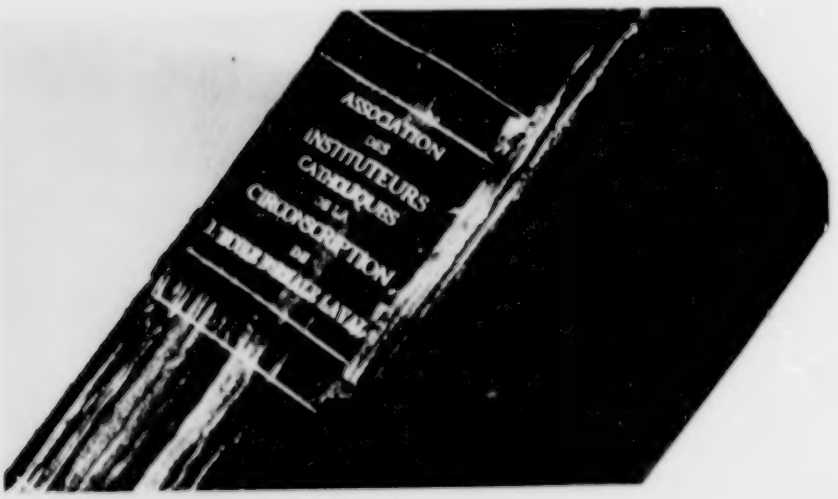

pied un Bureau de placement, de suggérer un Bureau d'Examinateurs pour être jugé par eux, d'oser réclamer les mêmes moyens de vivre que possèdent les populations parmi lesquelles les instituteurs se trouvent.

On encourage à droite: "Cette association contribuera grandement à l'avancement de l'éducation et au bonheur de la société en général." On appuie à gauche. Mais c'est bien peu pour l'individu. Nobles causes, grandes idées de profession mais pour la reconnaissance académique et la sécurité sociale, on pourra toujours repasser!

D'ailleurs, que peut-on attendre d'un embryon d'organisme syndical (!) qui est dirigé par le Surintendant de l'Éducation dans le Bas-Canada? C'est ce qui s'appelle fournir des verges pour se faire battre.

Malgré l'admiration qu'on peut avoir pour ces premiers essais, force nous est de reconnaître leur vie éphémère. Quels éteignoirs se sont glissés dans l'ombre? A-t-on usé de menaces, de promesses ou de représailles? Les archives se contentent de noter la liste des membres honoraires, la tenue des réunions semi-annuelles et puis c'est la nuit.

Ces attitudes répressives ne seront pas l'apanage de l'obscurantisme du seul 19e siècle. Certains esprits "éclairés" du 20e retiendront cette tactique honteuse.

On peut mettre aussi sur le compte des efforts louables d'organisation sans lendemain "l'Association des instituteurs pour la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier" (1857) ainsi que "l'Association des Institutrices" (1907). La première

se pourfend en conférences et en discussions sur l'éducation, et l'autre se confond avec la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste. Avec J.-O. Chauveau du Bureau de l'Éducation comme fondateur, ces associations — la première surtout — avaient un net caractère patronal qui n'avait rien de la véritable association professionnelle s'occupant du relèvement social de la profession et de la défense de l'intérêt de ses membres. Et pourtant avec des salaires de 77,00$ à 442,00$ par an; il y aurait eu du pain sur la planche.

Union des Instituteurs Catholiques de Montréal

Est-ce la misère ou une conscience sociale plus aiguë qui font que plusieurs corps de travailleurs s'organisent et se groupent? Cependant les oppositions sont nombreuses et même les voix de Léon XIII et de Pie IX — très écoutées par ailleurs — réussissent à peine à conjurer les obstacles que l'on oppose à ces projets. Et c'est l'Église même qui doit les défendre contre les accusations de socialisme et de révolution.

Chez les enseignants, même cheminement. Las des palabres de l'Association des Instituteurs pour la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, le soir du 29 octobre 1918, seize instituteurs de Montréal se réunissent — ô paradoxe — à l'École Normale Jacques-Cartier pour accoucher d'une association. Ce sera **l'Union des Instituteurs Catholiques de l'Île de Montréal**, "pour assurer une protection efficace, égalitaire et juste." Enfin, la défense des droits, privilèges et intérêts

des membres! Et ceux-ci ne peuvent être que des enseignants à l'exclusion des directeurs, visiteurs ecclésiastiques et principaux. Si l'assemblée fut orageuse, la suite ne le sera pas moins.

C'est l'abbé J.-O. Maurice, visiteur ecclésiastique, qui attache le grelot par la voix des journaux: "Parler d'Union, de Syndicat pour des instituteurs, c'est les mettre au rang de simples mercenaires, méconnaître leur dignité, diminuer la haute estime que le public a de leurs fonctions". On voit que toutes les accusations sont bonnes quand les raisins sont trop verts et qu'on ne peut continuer à orienter une association dont on est exclu!

De lointaines origines...

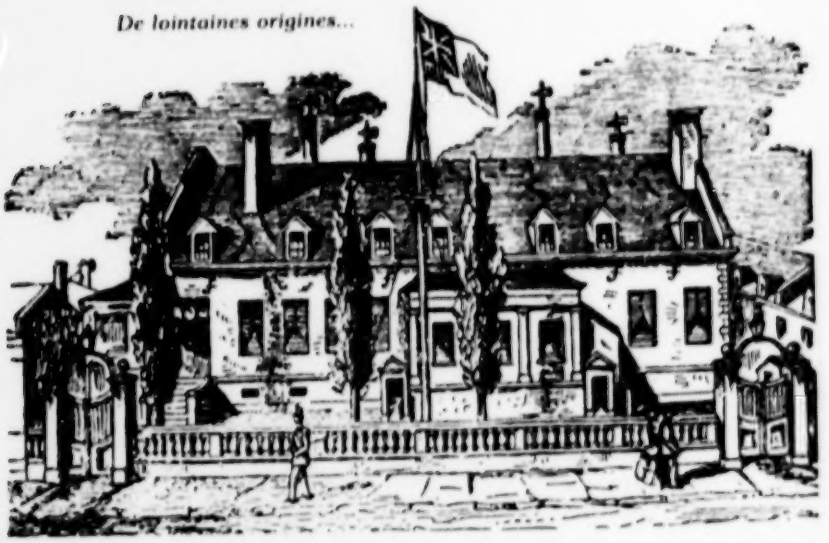

Et le noble abbé de poursuivre: "Puisse le nouveau mouvement, s'affaiblir et disparaître sans plus de bruit". Hélas pour lui, ce ferment syndical ne mourra pas — le mouvement peut-être mais pas l'idée — et contrairement à son souhait fera beaucoup de bruit.

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, supportant le ci-devant abbé donnera le coup de pied de l'âne: "Une telle Union, dans notre organisation scolaire actuelle ne me paraît aucunement opportune, et, en conséquence, je ne saurais l'approuver".

L'Union, docilement, se résigne et est abandonnée. Les petits sont plus sensibles aux lettres pastorales que les puissants aux Encycliques.

Comité des intérêts matériels

L'Union est morte, vive le Comité des intérêts matériels. Pas très élégant comme nom, mais il dit assez crûment où le bât blesse. Devant le mécontentement général, l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier se sensibilise au problème financier de ses membres. Encore là, rien de bien dangereux. Le 23 septembre 1919, on demande à la Commission scolaire une augmentation immédiate de 400,00$ et une augmentation annuelle de 100,00$ au lieu de 50,00$. Le président d'alors écarte avec mépris cette "menace impertinente" et le journal "La Patrie" traite les professeurs de lâches: "... car si les instituteurs étaient des hommes, ils auraient tenu ferme à leur ultimatum en donnant un congé indéfini à leurs élèves à partir d'hier".

Des appuis d'esprits ouverts et l'École Sociale Populaire qui proclame une doctrine sociale plus progressiste accélèrent la réflexion chez plusieurs.

Malgré cet échec, ou peut-être à cause de lui, la colère gronde chez les enseignants qui décident à nouveau de passer à l'action mais à l'extérieur du parapluie de l'Ecole Normale et de son Union.

Association du Bien-Être des Instituteurs Catholiques de Montréal

Le 10 octobre 1919, plus de 500 instituteurs et institutrices — on est loin des 16 de la première union — se réunissent à l'Académie Commerciale Catholique (1). Malgré les objections multipliées de deux représentants de la "circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier", la constitution est adoptée et une délégation est aussitôt formée pour exposer les doléances des professeurs au Ministre.

Cet enthousiasme effraie le Bureau central qui plaide l'incapacité de payer sans hausser les taxes (une bonne vieille ritournelle souvent entendue depuis!). L'autre solution envisagée représente presqu'une déclaration de guerre. Il est cyniquement suggéré de remplacer les hommes en 1ère, 2e et 3e années par des institutrices (moins payées): "peut-être aurions-nous alors les budgets nécessaires!"

L'Association multiplie ses démarches et reçoit partout une écoute attentive: la Ligue des Propriétaires, le ministre David, le député Lacombe, certains autres notables... Partout, sauf chez les

(1) L'actuelle école Le Plateau

patrons qui brandissent menace et représailles. On doit même voter "qu'une plainte collective soit transmise au Surintendant contre les supérieurs en office qui abusent de leurs titres officiels pour faire de l'intimidation pendant et après les heures de classe".

Si la "Circonscription de l'École Normale" ne désarme pas et tente de faire échec au projet, le Bien-Être va de l'avant et les appuis affluent. "La Patrie" qui avait fustigé leur pusillanimité appuie le projet de convention que l'on s'apprête à déposer. Les mêmes demandes reviennent: 400.00$ d'augmentation immédiate, 100.00$ annuellement, contrat collectif d'engagement, comité de griefs, taxe spéciale uniquement employée au relèvement des salaires, protection des professeurs.

Pour court-circuiter cette proposition, deux membres de la "Circonscription de l'École Normale" avaient proposé 100,00$ d'augmentation spéciale, 100,00$ d'augmentation annuelle. Après avoir plaidé l'insuffisance des budgets, les commissaires se montrent très heureux de pouvoir accéder à cette contre-proposition à rabais.

Les deux fossoyeurs de la solidarité — pourquoi ne pas les nommer: Arthur Ladouceur et J.-D. Langevin — se réjouissent. On tente de saper les efforts des membres du Bien-Être mais des alliés de plus en plus nombreux et importants les réconfortent. Le maire de Montréal, Médéric Martin, écrit: "La Commission Scolaire se défend qu'elle n'a pas d'argent et c'est toujours la même réponse depuis trente ans. C'est une honte pour un corps public d'avoir de si maigres excuses".

Or il faut croire que la honte ne tue pas. La bêtise non plus d'ailleurs. La Commission qui ne cache plus son opposition au Bien-Être refuse même de le recevoir en lui servant cette mercuriale: "Ces instituteurs sont formés en union qui n'est pas compatible à leurs devoirs comme serviteurs du public. Ce sont des prêcheurs d'anarchie. Ils nous ont envoyé un contrat qu'ils voulaient nous imposer. N'ont-ils pas suggéré des amendements aux statuts provinciaux concernant la loi scolaire? Si nous tolérons cela, ils nous passeront par-dessus la tête et le Bureau central perdra son autorité. C'est là le plus court chemin conduisant au Bolchévisme. Voyez ce qui est arrivé en Russie". Et vlan! C'est bête mais au moins ici c'est clair!

ALLIANCE CATHOLIQUE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL

Le commissaire Perreault proteste; "La Patrie" dit que le président de la Commission scolaire déraisonne et le Canadian Railroader Weekly écrit qu'il conviendrait de le chasser de l'arène publique. Mais tout cela ne donne pas justice aux enseignants. Et la Commission refuse toujours de recevoir le Bien-Être. Un coup bas se prépare. La "Circonscription de l'École Normale" accepte de dissoudre son comité des Intérêts Matériels alors qu'en même temps certains directeurs et principaux serviles, pour se réhabiliter aux yeux des Commissaires, jettent les bases d'une nouvelle association: **L'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal.** Le Bien-Être réfute cette "alliance d'autorités scolaires contre les simples professeurs". Nonobstant la légalité douteuse de ce syndicat de boutique, la Commission s'empresse de le reconnaître et l'archevêché emboîte le pas benoîtement et lui attache un aumônier. Le sabre et le goupillon tiennent le nouveau-né sur les fonts baptismaux.

Heureusement que l'Alliance a depuis lors fait amende honorable sur l'autel du vrai syndicalisme.

Mais le Bien-Être, fort de sa majorité, poursuit inlassablement ses démarches: Conseil des Ministres, Propriétaires, Comité des Bills Privés. Et pour la première fois dans l'histoire des instituteurs laïcs catholiques une première échelle de traitement sera officiellement reconnue et appliquée. Pour les institutrices: de 625,00$ à 1 200,00$; pour les instituteurs, à partir de 900,00$ pour les célibataires et de 1 200,00$ pour les mariés. Ce que des associations dirigées par les "intimes" ou les "soumis" du patron n'avaient pu obtenir, un syndicat au service de ses membres l'a arraché.

Mais ce devait être une victoire à la Pyrrhus car l'autre camp ne désarme pas. Dès juin 1920, la Commission met à pied 68 des membres les plus actifs du Bien-Être. On ne recule vraiment devant rien!

Même si devant la levée de boucliers, la Commission les réengagea, plusieurs d'entre eux avaient déjà quitté Montréal et le désarroi s'était implanté. D'ailleurs, Mgr Bruchési n'avait-il pas enfoncé le dernier clou quand il avait souhaité, à la clôture de la "Première Semaine Sociale (!) du Canada", "... que toute union formée disparaisse. Que les instituteurs se forment seulement en cercles pédagogiques".

Le Bien-Être mourut, l'Alliance prit toute la place; l'aumônier y fut maintenu et la présidence confiée aux directeurs de districts ou des études.

Naissance douteuse et lourde hypothèque pour une parodie du syndicalisme qui devint alors un conseil de loisirs... ou presque!

BILAN DES ANNÉES 1920-1936

"Pendant quinze ans, l'Alliance s'enlise dans cette inconscience léthargique, à la merci des comités de Régie dont les membres sont choisis et contrôlés par les autorités scolaires. Les professeurs déçus et assoiffés de justice sont maintenus sous le charme des beaux discours." La plus intime louange, la moindre promesse s'avèrent un mirage dont la magie communique un sursaut d'enthousiasme; puis viennent les prosaïques lendemains. Chacun se retrouve plus déprimé, plus méfiant, et se demande en qui il faut croire, en qui il faut voir un défenseur désintéressé de la profession." (2)

L'appel à l'union lancé en 1845 a reçu une réponse favorable: en 1936, les professeurs sont groupés. Mais leur syndicat n'est pas à leur service: il est dirigé et contrôlé par des personnes ayant intérêt à satisfaire le patron et dont tous les efforts sont canalisés vers un seul but: la paix de la Commission.

À la faveur de cette tranquillité acquise, les autorités scolaires ne craignent pas de tailler au bistouri au vif des salaires pour pratiquer des incisions de plus en plus douloureuses. Les J.D. Langevin, J.P. Labarre, J.D. Manning, J. Tremblay (3) se succèdent à la tête d'une Alliance ma-

(2) Léo Guindon. Après 110 ans de syndicalisme
(3) Jean Tremblay fut le seul enseignant du lot; président de juin 1936 à septembre 1936 (trois mois!) il succédait à une lignée de directeurs des études

gnanime qui voit ses professeurs perdre les augmentations consenties et, en pleine crise, accepter une réduction de salaires de 3% à 10%. Et les professeurs, cocus, sont contents! Ils échangent allègrement la proie de salaires réels pour l'ombre d'un fonds de pension bien aléatoire.

L'inquiétude grandit au sein du personnel enseignant. La crise économique et le coût de la vie qui tourne à la hausse: rien n'amorce le rétablissement des privilèges des instituteurs. Une attitude de non-confiance à l'endroit du Comité de Régie de l'Alliance se propage comme une traînée de poudre. À la réunion générale du 11 septembre 1936, les professeurs s'apprêtent à prendre la direction de **leur** Alliance.

Le cri primal: la proposition LAVIGNE

Aux palinodies de Mgr Piette (4) et aux atermoiements du président de la Commission, Victor Doré, sur les difficultés budgétaires, la proposition Lavigne explose de franchise et de hardiesse. (5)

Il est proposé de rétablir l'échelle normale des salaires et de rembourser les arrérages. Une réponse est attendue un mois après.

Le président Tremblay de l'Alliance ne peut accepter cette audace et donne sa démission. Le

(4) Président du Comité pédagogique de la CECM.

(5) "Vous nous dites que vous comprenez les enseignants et que les enseignants et que vous portez leur coeur dans votre main mais durant ce temps vous vouillez dans leur poche avec l'autre main: " dit F. Lavigne aux représentants de la CECM, faisant allusion aux diminutions de traitement, après avoir déposé sa proposition.

nouveau président Wilfrid Du Cap fait siennes les propositions Lavigne et entend faire preuve de vigueur mais dans l'ordre. Devant le retard et les délais de la Commission, un vent de fronde souffle à l'Alliance et le vice-président Lorenzo Dallaire veut conduire le mouvement à une indépendance absolue. "Aux grands maux — les grands remèdes", s'écrie-t-il aux applaudissements de ses partisans.

L'Alliance se structure, se donne un secrétariat et un aviseur légal; les différents comités se partagent la tâche. Le succès du Congrès de l'Éducation met en veilleuse le conflit interne latent et le président Du Cap est bien en selle. Le Comité du relèvement des salaires fait bien son travail en persuadant les enseignants de l'existence du retard à combler.

À la Commission, l'atmosphère est à la franche collaboration mais les résultats tangibles se font attendre. On est encore loin de l'esprit et de la lettre de la proposition Lavigne. Impatient, le vice-président de l'Alliance, L. Dallaire, démissionne mais on évite l'éclatement. Le seul gain pour 1937-38-39, c'est l'assurance de ne pas rétrograder; et les professeurs de Montréal croupissent parmi les moins payés au Canada.

L'instituteur réfléchira pendant de longues années sur la beauté trop cachée du rôle de l'éducateur catholique et les services mieux rémunérés que rendent ses confrères protestants dans la même ville: "... l'honneur d'être catholiques nous

placarde au front un brevet d'infériorité vis-à-vis de nos confrères protestants." (L'enseignement, 1951)

La question des salaires réglée (mal) jusqu'en 1939, la présidence de Paul-Émile Alin (1938-39) sera tranquille même si le coût de la vie qui chasse les enseignants de Montréal aurait mérité un vigoureux coup de barre. Un peu déçu, le président quitte après avoir souhaité publiquement devant le président de la Commission que l'Alliance devienne une véritable association professionnelle.

Le fougueux proposeur de 1936, Fernand Lavigne, hérite de la présidence jusqu'en 1942. Mais il n'est plus porté par le même enthousiasme, les professeurs commençant à douter de l'efficacité de leur Association trop docile et influençable.

Nouveau président mais même tactique de la Commission. Faute de fonds, on menace de fermer les écoles: les "éteignoirs", pas morts. On se "contentera" de réduire (encore) les salaires qui n'ont pourtant pas changé depuis 1920. Et les protestations de l'Alliance n'y changeront rien. Si les augmentations, pourtant minimes, sont refusées jusqu'en 1942, la C.E.C.M. consent pourtant un boni de vie chère, genre d'indexation mitigée et bien maigre sucette.

L'Alliance se structure, les syndicats d'enseignants du Québec se regroupent en fédérations, les comités d'action nationale et religieuse et de recherches pédagogiques s'activent, mais on attend toujours une véritable convention collective négociée et signée.

Le président Lavigne fait l'objet d'une répri-

mande: on lui reproche de ne pas se "dévouer aux intérêts exclusifs de la C.E.C.M.". Celle-ci voit en lui le subalterne audacieux qui a éveillé la conscience professionnelle des professeurs.

À l'automne de 1942, Lavigne ne se présentera pas à la présidence de l'A.C.P.M. Les instigateurs du mouvement qui avaient encouragé et soutenu son geste audacieux de 1936 avaient, pour la plupart, fait le vide autour de lui. Plusieurs même s'étaient révélés des courtisans, des partisans politiques peu soucieux des intérêts des professeurs.

La période 1936-1942 qui pourrait facilement se définir comme la période Lavigne a constitué pour l'instituteur et l'institutrice de Montréal une prise de conscience syndicaliste dont les fruits se feront sentir bientôt.

L'instrument était créé; il fallait en jouer maintenant. C'est alors que l'ancien secrétaire Guindon, très actif au Comité de Régie et aux projets de regroupement, entre en scène.

TÉMOIGNAGE LAVIGNE (1939-1942)

(Extraits de conversation - 21 novembre 1980)

"À mon arrivée dans la profession, j'ai compris que l'Alliance était un "syndicat de boutique" (1921) suscité pour combattre le Bien-être. La cotisation était à l'époque de 50 cents par année payable à la Commission même. Celle-ci fournissait d'ailleurs à l'Alliance ses présidents, choisis à tour de rôle parmi ses directeurs de district, sans élection."

"Ma participation aux activités syndicales de l'Alliance m'a fait passer pour un révolutionnaire. Une de mes soeurs, religieuse, a fait prier pour moi, convaincue que j'étais un communiste."

"En 1936, j'ai favorisé l'élection de mon ami Wilfrid Du Cap, plus expérimenté et plus rompu aux intrigues politiques, étant un organisateur duplessiste."

"Dès mon élection en 1939, j'ai rapidement compris qu'il nous fallait "naviguer". Ceci inclut de fréquents voyages à Québec où un Conseiller législatif d'alors pilotait les réclamations de l'Alliance. Comme par hasard, je devais chaque fois lui changer un chèque de 75.00$; chèque que je m'empressais de détruire..."

"En 1942, à regret j'ai dû quitter la présidence de l'Alliance sous l'effet de pressions fami-

Fernand Lavigne 1939-1942

finales (plusieurs enfants déjà sur une famille de 12). De plus, le syndicat ne pouvait, ou ne voulait pas, m'offrir un poste à plein temps, même si je venais de leur obtenir 1.200.000$ en salaires."

"J'ai préféré soutenir la présidence de mon ami Léo Guindon dont j'ai suivi le travail sans être d'accord avec toutes ses luttes."

CHAPITRE II

ACCENTS SYNDICAUX (1942-1959)

L'UNITÉ DANS L'ADVERSITÉ: L'ÉPOPÉE GUINDON RÉALISATIONS (1942-1949) NUIT ET BROUILLARD (1949-1959) BILAN DES ANNÉES 1942-1959

"Le terme "syndicalisme" ajouté à celui de professeurs catholiques a toujours suscité chez nous deux attitudes diamétralement opposées et dont les partisans se recrutent dans toutes les classes de la société. En principe, tous reconnaissent aux professeurs la nécessité urgente de l'association professionnelle. Ils leur en font même un devoir de conscience. D'ailleurs qui oserait, dans une province ostensiblement catholique, combattre ouvertement une doctrine préconisée par les souverains pontifes."

Léo Guindon

Et les vrais luttes commencent.
(Léo Guindon — 1942-1959)

L'UNITÉ DANS L'ADVERSITÉ: L'ÉPOPÉE GUINDON

Il semble que plusieurs l'aient osé si l'on se donne la peine de suivre la série de démêlés professionnels, juridiques et moraux qui ont profondément marqué cette période.

On peut diviser en deux phases facilement identifiables la présidence que marqua de sa très forte personnalité Léo Guindon. La première tranche de 1942 à 1949 et les importantes réalisations dans la légalité; la deuxième qui s'échelonne de 1949 à 1959 et qui fut caractérisée par des luttes juridiques épiques, par des scissions répétées et stérilisantes, par des projets de fusion constamment remis en chantier et par une irrésistible marche vers l'unité.

RÉALISATIONS (1942-1949)

Avec une cotisation qui était passée de 3,00$ et 5,00$ (hommes et femmes) à la somme pharamineuse de 5,00$ et 10,00$ et un président lié par référendum "à plein temps à la charge et aux services exclusifs de l'ACPM", le syndicat a le vent dans les voiles et ce "règne" de 17 ans sera fertile.

Organe de promotion

En avril 1943, le syndicat a une voix officielle: "le Bulletin de l'ACPM". Il deviendra plus tard "L'Enseignement", organe officiel de la CIC et outil de cohésion des 13 000 membres provinciaux. Plus tard, en rupture de ban avec la CIC, (7) l'Alliance se dotera de son propre journal en 1952: Le Professeur. Voici ce qu'une étude en raconte (8):

"Comme l'Enseignement ne veut plus se faire le porte-parole de l'Alliance, celle-ci doit prendre les moyens de parvenir jusqu'à vous".

Et un peu plus loin: "... les événements forçent l'Alliance à créer son propre journal... Le Professeur qui depuis est publié mensuellement à 6000 exemplaires et couvre toute la province".

Enfin: "Ce mensuel véhicule surtout les opinions des membres de l'exécutif de l'Alliance. Il

(7) En 1952: voir p. 45

(8) *De Paulette Vigeant-Galley, "les enseignants, les luttes syndicales et le développement social de 1952 à 1958 tels que relatés dans le Bulletin de l'APCM, l'Enseignement, le Professeur", étude menée en 1972*

importe de souligner le peu de participation de l'ensemble des enseignants à la rédaction du journal. De ce fait, idées, opinions, problèmes et solutions, intérêts et aspirations présentés dans le Professeur ne sont peut-être le partage que d'une minorité ou d'un "type idéal" d'enseignants? Le journal le Professeur aura pour mission d'exposer clairement toutes les suggestions des enseignants, il présentera les points de vue et le programme de l'Alliance et défendra les fins d'une association professionnelle: la Solidarité, le Progrès Moral et Matériel de la Profession".

Cette analyse historique reste un outil privilégié pour percer la mentalité du groupe social des années 50.

Négociations Dès mai 1943, un premier projet de convention collective est soumis à la CECM. Déjà les premiers jalons d'un vrai contrat: échelle de salaires, mode de paiement, engagement et renvoi, perfectionnement, congés de maladie...

Déjà aussi, les premiers signes inquiétants d'un "vrai" employeur: lenteur, dépôt suite à un ultimatum de l'ACPM, recours à la conciliation, à l'arbitrage pour que "justice et satisfaction lui soient rendues". Soumis à la même échelle de traitement depuis 1920 et désireux de voir cette échelle s'adapter aux nouvelles exigences économiques, les professeurs voient leur patience et leur tenacité récompensées par la signature de leur convention en septembre 1945.

Mais dès décembre 1947, l'Alliance repart en arbitrage quand la CECM, pour l'année 1948-49,

reprend l'échelle 1946-1947, reniant celle de 1947-1948. Et c'est pour contrer cette attitude régressive de son employeur que l'Alliance choisira la grève en janvier 1949. Cette grève jugée illégale fera entrer l'Alliance dans un chassé-croisé juridique digne de Rocambole. Et ce serait presque drôle si les enseignants n'avaient pas fait les frais de cette parodie de justice.

Enfin, un syndicat! Ces années tumultueuses verront l'Alliance officiellement syndicalisée selon la loi; puis l'ACPM devient l'APCM. Nous sommes en mars 1944 et ce n'est plus l'Alliance qui est "catholique" mais les "professeurs".

Et dès mai de la même année, reconnaissance officielle de l'APCM comme "représentant" les professeurs de la CECM.

Rayonnement Le président Guindon, si actif sur le plan local, ne se contente pas d'oeuvrer à Montréal. Quand la Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes de la Province de Québec qu'il a contribué à mettre sur pied sera incorporée sous la loi des syndicats professionnels, il en deviendra le premier président en décembre 1944. Un an plus tard exactement, faisant la fusion avec la Fédération des institutrices rurales, ces deux organismes formeront la Corporation des instituteurs et institutrices de la Province de Québec (CIC). Léo Guindon — qui d'autre — en assumera la direction cumulant les trois présidences.

Cette Alliance d'hier (1944-1946).

L'Alliance en conflit — déjà! (1944-45)

Le décor est planté. Les acteurs sont en place: le président Guindon et le premier Ministre Maurice Duplessis.

Cette histoire d'amour durera jusqu'en 1951-1952 quand la CIC blâmera l'Alliance pour son indocilité face à l'Église et quand on "grenouillera" à qui mieux mieux pour évincer la FICV et l'Alliance. Mais les professeurs de Montréal resteront fidèles à leur exécutif local.

Difficultés à son président La CECM à deux reprises révoque le congé sans solde du président de l'Alliance. Et, la 2e fois, la CECM ordonne au président de retourner en classe le 9 janvier 1950. Mais son irréductible carré de fidèles, lors d'une assemblée de 1200 membres, à l'unanimité moins une dissidence et une abstention, lui signifie:

"Que l'Alliance interdise formellement à son président de retourner en classe étant donné que des procédures judiciaires sont en cours devant les tribunaux de cette province et que nous devons surseoir à toute action ou tout changement d'ici le jugement à être rendu par les dits tribunaux."

3,023 nouvelles

ÉCOLES

en dix ans

oit: 6 nouvelles écoles par semaine.

ECOLE CHAQUE JOUR PENDANT DIX ANS

- ECOLES ULTRA MODERNES
- ECOLES BIEN CLIMATISEES
- ECOLES BIEN ECLAIREES
- ECOLES FACILES D'ACCES

NUIT ET BROUILLARD (1949 - 1959)

Luttes juridiques C'est à une véritable guerre de tranchées que nous allons assister et presque à un cours sur les subtilités légales. Le tracé est zigzaguant mais la vérité triomphera finalement pour être aussitôt occultée par de viles manoeuvres.

Jugée illégale 4 jours seulement après avoir été déclenchée, la grève de l'Alliance de 1949 lui fait perdre son certificat d'accréditation syndicale et tout espoir de représenter les professeurs. L'Alliance n'entend pas se voir ainsi dépossédée et, dès avril, réclame le certificat perdu. Ravie de cette aubaine, la CECM peut ignorer l'Alliance; elle envoie donc des formules d'engagement individuelles aux professeurs comme l'y autorise le code scolaire. Beau débat pour les puristes entre légalité et légitimité.

Quoi qu'il en soit, la CECM refuse de négocier. Passe encore pour les professeurs depuis longtemps méprisés, mais on ajoute aussi l'injure à l'insulte en ignorant l'Ecole des Parents et un cartel syndical composé de la FAT, du CCT et de la CSN.

Coup de théâtre: le 23 septembre 1950, l'APCM recouvre son certificat de reconnaissance syndicale par un jugement de la Cour supérieure. Mais le 5 octobre 1951, la Cour d'appel donne gain de cause à la Commission des Relations Ouvrières qui avait décertifié l'Alliance, cassant le

jugement de la Cour supérieure. Le syndicat perd sa cause et reste décertifié.

Mais on n'en reste pas là. Les professeurs sont déterminés, la cause est bonne, les avis des deux procureurs Me Lapointe et Me Thibodeau sont favorables: on va en appel devant la Cour Suprême du Canada le 13 février 1952. La Cour Suprême accepte d'entendre cette cause qui porte sur la juridiction et les pouvoirs d'une commission gouvernementale (CRO). Ce cas-type risque de faire jurisprudence dans les milieux syndicaux. Aussi sera-t-il sérieusement étudié et impatiemment attendu.

Référé au Conseil privé de Londres (9) par cette même Cour Suprême, le jugement de la Cour Supérieure à l'endroit de l'Alliance est confirmé. Grande victoire pour tous ceux qui avaient cru à la validité de la certification de l'Alliance.

Mais ce que les autorités judiciaires n'avaient pu obtenir par des fins légales — le silence de l'Alliance et sa disparition — le premier ministre d'alors, Maurice Duplessis, après avoir laissé planer un doute sur la valeur du jugement de Londres sort sa matraque législative: le Bill 20. Odieux à sa face même, il devient infâme en punissant rétroactivement. C'est, en fait, une punition pour une action prise il y a 5 ans, au moyen d'une sanction qui n'était alors pas prévue par la loi.

Mais à son tour la CRO est paralysée; car en août 1954, l'Alliance obtient un bref de prohibition qui sera confirmé par la Cour Supérieure en octobre 1957.

(9) La plus haute instance judiciaire du pays, à l'époque.

En 1959 les choses se clarifient. En avril, l'Alliance décide de présenter à la CRO une requête en reconnaissance syndicale pour représenter les professeurs de langue française à l'emploi de la CECM. Cette requête sera doublée en juin par une même demande de la part de la Federation of English Speaking Catholic Teachers (FESCT) pour les enseignants anglophones de la CECM.

Et enfin, la sortie d'un long tunnel: le 14 décembre 1959, un certificat de reconnaissance conjoint est octroyé à l'Alliance et à la FESCT.

Autres temps, autres grèves!

Les mal payés...

LE PARTI LIBERAL S'ENGAGE...

- ★ à abroger les bills 19 et 20
- ★ à donner des salaires raisonnables aux institutrices et aux instituteurs
- ★ à reviser l'echelle des salaires, en partant du principe que, pour un rendement égal, les femmes ont droit à un salaire égal à celui des hommes

LAPALME AU POUVOIR!

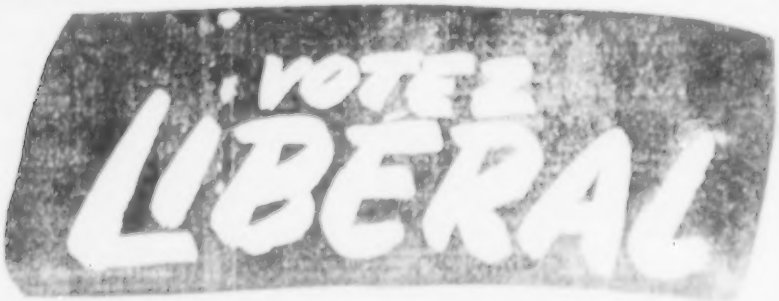

L'Exécutif juge que ce certificat ne satisfait pas complètement l'Alliance; mais, en laissant espérer des améliorations futures, il permet toutefois des négociations légales avec la CECM.

Le syndicalisme des années 1950 a résisté victorieusement aux assauts conjugués des forces extérieures: l'Église et l'État (nous parlerons plus loin des termites intérieurs). Aux accents de Mgr. Léger (10): "Il faut que l'Alliance disparaisse" et à la vindicte duplessiste: "L'Alliance, je l'écraserai", la vigueur du syndicat animé par un chef extraordinaire sut renverser les desseins des autorités en place. Et c'est Léo Guindon, avec son: "Il faut que l'Alliance survive", qui aura le dernier mot.

Une étude (cf. Paulette Vigeant-Galley déjà citée) présente une intéressante hypothèse de travail sur les notions de groupe social, de groupe d'intérêt et de groupe de pression si l'on veut préciser le rôle et le développement spécifiques d'un syndicat. Si la réussite extérieure et mesurable d'un syndicat est la signature de la convention collective, l'Alliance a échoué car aucune convention ne fut signée dans les années cinquante.

Mais, pour citer Pierre Vadeboncoeur:

"La convention collective n'était sans doute pas le dernier mot des syndicats, elle ne résumait pas les possibilités du mouvement mais l'oeuvre qu'elle permettait d'accomplir était si urgente, si importante, si difficile qu'elle prit une place presque exclusive dans les préoccupations syndicales".

Il importe de retenir cette donnée dans l'éva-

(10) Archevêque de Montréal.

luation du développement d'un syndicat à l'époque de Duplessis.

Luttes syndicales Les complexités juridiques et les longs délais auraient tué plus d'une résistance syndicale. Ténacité d'autant plus farouche et admirable qu'on tenta plus d'une fois de l'entamer par des manipulations patronales plus que douteuses. On a parlé plus haut de professeurs engagés en ignorant le syndicat, on a déjà évoqué la révocation du congé sans solde du président et la sommation de retourner en classe. On ira plus loin... et plus bas. La CECM suspend le président de l'Alliance de ses fonctions d'instituteur et tente à la fois de le couvrir d'opprobres en avisant la presse "qu'un mauvais esprit dirige l'APCM." Et comme si cette ingérence patronale n'était pas suffisante, elle procède au congédiement définitif et effectif de Léo Guindon au 30 juin 1950. Beau couronnement de carrière pour un homme qui a consacré 20 ans de sa vie à une profession que tous les observateurs impartiaux reconnaissaient comme sous-estimée et sous-payée!

La CECM dans son arsenal varié mais peu subtil choisit aussi l'intimidation; elle mande à ses bureaux pour fins d'interrogatoire sous serment les membres de l'Exécutif hormis le président. Hélas! ce lent travail de sape commence à donner des fruits empoisonnés: certains membres reprochent à Guindon son autoritarisme, l'Archevêque retire son aumônier, et quelques membres de l'Exécutif démissionnent.

Mais pour n'être plus unanime, la confiance

demeure puisque le 4 juillet 1951, par un vote de 346 contre 198 et 15 abstentions, la démission de l'Exécutif est refusée.

Déjà en mai, la CECM avait donné un tour de vis supplémentaire. Renvoi du vice-président et avis de réengagement sous réserve de sanctions aux autres membres de l'Exécutif. Le procédé est vraiment trop gros; une intervention de l'Évêché fait annuler les décisions patronales. Chacun en sera quitte pour la peur. Mais l'effet de découragement en aura sûrement refroidi plus d'un. On fausse les préceptes évangéliques dans cette commission dite catholique envers des professeurs qui, eux, n'ont pas le choix de pratiquer autre chose que la docilité catholique. "La crainte (de la CECM) est le commencement de la sagesse" (lire: de la soumission).

La CECM refuse toujours de négocier, prétexte d'autant moins acceptable qu'elle le fait avec la FESCT qui n'est même pas certifiée. Elle négocie avec un syndicat rival, l'APECM, et signe même une convention aggravant ainsi le conflit et affaiblissant l'Alliance.

Si l'opposition APCM-CECM pouvait être considérée comme "normale" dans un contexte de conflit d'intérêt (les coups bas mis à part), il est plus triste de relever les abandons et les lâchetés de ses alliés naturels. La CIC prend ses distances: elle remplace Léo Guindon à la tête du journal "L'Enseignement" d'envergure provinciale, elle blâme l'attitude de l'Alliance qui ne s'est pas soumise aux directives de l'Église, elle évince finalement Guindon de sa présidence. Dans la restructuration de la CIC

(Bill 146), on fait la part congrue à l'Alliance et à la FICV.

Attaqué par les uns, abandonné par les autres, l'Exécutif de l'Alliance a au moins la confiance de ses membres qui coup sur coup le réélisent sans opposition dans ces années difficiles.

Scissions répétées On aimerait pouvoir écrire ici que tous les efforts pour regrouper les membres de l'Alliance en dehors du syndicat de leur choix furent tous animés des meilleures intentions. Il faudrait pouvoir sonder les coeurs et les reins. Les spectateurs et les acteurs de cette période pas tellement lointaine quand même, puisqu'elle ne remonte qu'à trente ans, devraient pouvoir se justifier devant l'histoire. Et aux lecteurs de juger.

On pourrait invoquer que ces efforts ne furent pas vains puisqu'ils aboutirent à l'unité et au déblocage; mais ce serait vraiment faire bon marché des cadavres abandonnés, des espoirs déçus et des rêves avortés.

Profitant du vacuum créé par la décertification de janvier 1949, un groupe de 21 ex-membres de l'Alliance fondent en mars l'Association professionnelle des éducateurs catholiques de Montréal (APECM), dont Jean Huberdeault qui avait été secrétaire de l'Alliance de 1942 à 1944. Le 27 juin, l'APECM et son président accusent l'Alliance d'avoir extorqué la grève aux professeurs. Il faut croire qu'être "bon" syndicaliste n'empêche pas d'être "bon" pédagogique puisque la CECM autorise pour ses écoles l'achat de volumes dont il est l'auteur. Hasard embarrassant!

L'Alliance, c'est aussi la CIC

Le président Guindon a probablement eu raison de fustiger ce traître, cet "anti-professionnel".

Le geste de la Commission envers l'APECM fut probablement le "baiser de la mort" puisqu'elle disparaîtra dans les limbes de l'oubli peu après. La nature ayant horreur du vide, en 1951, l'Association des instituteurs catholiques de Montréal (AICM) reprend vaillamment la relève. À son crédit, une convention collective et la retenue syndicale au mépris de l'Alliance toujours là, entre deux procès et contestations. Le Tribunal d'Honneur (voir plus loin) suggère même d'écarter l'AICM accusée d'être trop patronale. L'APECM peut donc resurgir et négocier, pas pour longtemps puisqu'en décembre, un 3ième syndicat de boutique surgit avec la bénédiction de l'Évêché qui lui assigne un conseiller moral. C'est l'Association des Éducateurs catholiques de Montréal (AECM). La CECM, qui a la reconnaissance facile et rapide quand il ne s'agit pas de l'Alliance, la reconnaît et signe même avec elle une convention en 1953.

L'Alliance a beau bannir l'AECM du monde syndical, celle-ci demeure même si, elle aussi, voit sa certification annulée par la CRO en 1954.

L'Alliance refuse une proposition de fusion avec l'AECM et l'impasse est complète. Même la FESCT qui avait accepté préalablement de s'asseoir à la même table que l'AECM la répudie finalement.

Si les ennemis de l'Alliance sont prompts à surgir, ils ne retrouvent jamais la même vigueur pour s'unir entre eux. On ne réussit pas à fléchir l'Alliance tant associée à la profession depuis

plus de 30 ans. Il y a de ces symboles qu'on est fier d'arborer et qui prennent valeur de forteresse. Chacun des projets de regroupement ou de fusion qui feindront d'ignorer l'Alliance ou de la subordonner se verra irrémédiablement refusé. L'histoire donnera raison à ces opiniâtres qui, ayant déjà le coeur avec eux, auront bientôt aussi la raison.

Projets de fusion Plusieurs démarches avaient été entreprises pour tenter de dénouer l'impasse entre l'APCM et la CECM: Commission sacerdotale du Québec, appui d'un front commun syndical de 200,000 syndiqués; mais en 1951, l'intervention personnelle de Mgr. Léger crée un précédent. Sa proposition est la suivante: fusion de l'AICM et de l'APCM après dissolution de chacun des deux exécutifs. Mais dès le 9 juillet, le Cardinal se ravise et forme un Tribunal d'Honneur chargé de rallier tous les professeurs dans un seul syndicat. Mais ce ne pourra être l'AICM, trop inféodée à la CECM, ni l'Alliance trop syndicale et revendicatrice. L'Alliance ayant entre-temps perdu sa certification, le projet meurt.

En 1954, autre tentative de regroupement après des échecs répétés de rencontrer la CECM. L'Alliance suggère un Conseil général temporaire des professeurs catholiques en vue de la discussion et de la signature d'une convention collective avec la CECM. La FESCT (section anglaise) est favorable; l'AECM refuse. Autre effort vain.

En 1955, le maire Drapeau, ne voulant pas être en reste avec un de ses prédécesseurs (Médéric

Martin en 1919), reçoit les exécutifs de l'Alliance, de l'AECM, de la FESCT. Mais il retraite prudemment et préfère ne pas intervenir.

Puis, projet de fusion prôné par l'AECM: c'est au tour de l'Alliance de décliner.

En 1957, un groupe dit "neutre", le Groupe Charpentier, crie son exaspération devant la non-reconnaissance de l'Alliance et les retards en termes de salaires et de conditions de travail suite à cette non-négociation normale. La CECM, prudemment, reçoit le groupe Charpentier et promet une augmentation raisonnable pour Pâques.

En mai, une nouvelle assemblée "Charpentier" décide: 1) qu'un référendum se tiendra pour connaître le désir de la majorité des professeurs de la CECM; 2) que le "Comité Nault" remplacera désormais le Groupe Charpentier.

Alors que l'AECM appuie la tenue du référendum, l'Alliance n'influence en rien ses membres les laissant libres d'y prendre part ou non.

Les professeurs se prononcent pour l'Alliance à deux (2) contre un (1).

Nous sommes déjà engagés dans le corridor de l'unité. Mais les échanges seront sévères et les coups durs. L'Alliance aura sa "nuit des longs couteaux" civilisée. Un chef disparaîtra, un autre naîtra. Des gens y perdront mais l'unité syndicale avait-elle d'autre issue?

Marche vers l'unité

Le Comité Nault aurait préféré un regroupement en dehors de l'Alliance pressentant la forte partie qu'il faudra jouer. Les premiers rapprochements Nault-

Guindon et Nault-Exécutif, entre le 10 septembre 1957 et le 4 février 1958, sont stériles.

Nault est exclu des cadres de l'Alliance, mais il refuse de se défendre, puis se ravise. La décision est reportée mais devant la récidive des attaques de Nault contre l'Exécutif, elle est maintenue. Ce rejet permet à l'Exécutif de le refouler à l'assemblée générale du 22 avril 1958.

Le Comité de regroupement s'enquiert des conditions d'adhésion et d'éligibilité au vote des élections de juin: cotisation de 15.00$ pour l'année 1957-58 et paiement des arrérages avant le 30 mai 1958, 17 heures. Il est facile de comprendre qu'une adhésion massive à l'Alliance permettrait peut-être de changer l'aspect du vote lors des prochaines élections. Le recrutement se fera de bouche à oreille et de porte en porte.

Cependant les choses se gâtent. Nault multiplie ses attaques et se voit menacé de poursuites judiciaires. Plus concrètement et plus immédiatement, sa candidature accompagnée de son chèque n'est pas recevable puisqu'il a été légalement exclu du syndicat. Il est de plus prié de ne plus se servir du "titre de membre de l'Alliance auquel il n'a plus droit".

Le 9 juin, à la proclamation officielle des candidatures, le nom d'Aimé Nault n'apparaît pas. Une tentative de réintégration de Nault dans l'Alliance, faite par MM. Sabourin et Tessier de l'Exécutif sera vaine.

Une surprise: Léo Guindon se désiste et recommande Léo N. Richard au poste de président. Il est notoire que le candidat Jean-Paul Campeau,

inconnu de plusieurs, est le choix du Regroupement agissant pour et au nom d'Aimé Nault qui, jusqu'au dernier jour, avait cru à sa réinsertion. Toute l'équipe du Regroupement est élue ainsi que Sabourin et Tessier qui lui étaient sympathiques et auxquels il n'avait pas opposé de candidats; la vice-présidente Marie-Anna Marsan conserve son poste car la candidate du Regroupement avait été empêchée de présenter sa candidature pour des raisons techniques.

Invité comme aviseur, à la première réunion de l'Exécutif, Aimé Nault se voit réadmis comme membre. J.P. Campeau démissionne comme prévu, et Nault devient président!

Dès septembre, d'intenses négociations sont entreprises avec l'AECM moins réticente devant cette "nouvelle Alliance". La CIC plus ouverte accepte d'agir comme médiateur, avec la FICV même dégel. L'affiliation à ces deux organismes suivra. L'AECM et l'Alliance en arrivent à une entente ratifiée par les membres le 19 février 1959, pendant qu'une campagne active de recrutement intensif connue sous le nom de "La Marche vers la majorité absolue" est en cours à l'Alliance.

Lors d'un référendum auprès de 2700 répondants, l'Alliance renouvelée et forte d'un passé prestigieux est proclamée syndicat majoritaire.

Conformément à l'entente, les membres du Conseil de l'AECM adhèrent "en bloc" à l'Alliance et trois membres de l'Exécutif de l'Alliance démissionnent cédant la place à trois officiers de l'AECM.

L'unité syndicale est réalisée après dix années de lutte.

BILAN DES ANNÉES 1942-1959

Les professeurs sortent meurtris de ces luttes fraticides mais il ont forgé dans l'action un instrument dont ils se serviront pour bâtir une profession respectable et respectée. "Le syndicalisme des enseignants répondait à un besoin de protection de la part des travailleurs dans un contexte social qui se transformait à un rythme accéléré et signifiait un nouvel ordre de valeurs." (11)

Dans cette décennie, "certains s'acharnaient à ne pas détruire le passé et repoussaient les réformes qu'ils croyaient être une utopie dangereuse, d'autres formulaient des critiques qui allaient stimuler le processus de regénération. Le Québec "avait le meilleur système scolaire au monde", (L.P. Audet) quel besoin alors de l'améliorer? Tel n'était pas l'avis de la Commission Tremblay dont l'analyse fut sévère. Elle dévoilera l'incohérence et les déficiences de l'organisation scolaire en montrant le besoin urgent de réformes." (11)

La fin du règne de Duplessis correspond aussi — ô ironie — au départ d'un leader dont il avait juré la perte. Les professeurs sont prêts à embarquer dans ce grand vent de réformes qui s'annonce sous le sceau du renouveau. Longtemps stagnante, la profession subira des assauts qui métamorphoseront les hommes et les structures. Au lieu de subir les changements, les professeurs les souhaiteront et voudront y être associés.

"Afin d'évaluer l'Alliance comme groupe de pression, il a fallu connaître les valeurs économiques et culturelles qui sous-tendaient les actions syndicales et les facteurs situationnels susceptibles de favoriser ou de nuire à l'action collective des enseignants. Dans les années 50, l'Alliance a été un symbole et une force. Comme syndicat, ce fut plus un symbole: ses activités, convergeant principalement vers l'obtention d'une convention collective, furent tenues en échec par les pouvoirs politiques et par les autorités de la C.E.C.M., mais sa résistance acharnée lui a valu la sympathie du cartel ouvrier. Dans la perspective de l'évolution d'une classe sociale, une force était en train de naître: malgré de pénibles inquiétudes morales, un groupe que l'on jugeait soumis à l'autorité, fait peu à peu la distinction du sacré et du profane et acquiert graduellement le "sens des affaires" en valorisant son travail et l'aide qu'un syndicat peut lui apporter pour la promotion et la défense de ses intérêts:

"Il s'agit donc d'un pas extrêmement important et difficile, puisqu'il a marqué des gains significatifs quant aux droits fondamentaux et aux pouvoirs que ces travailleurs salariés n'avaient pas." (Premier Plan, CEQ, 1971)" (11)

Afin de faciliter la compréhension du chapitre dont on vient de terminer la lecture, voici une brève chronologie des événements auxquels il réfère:

(11) Paulette Vigeant-Galley: op. cit

17 janvier 1949:	grève des membres de l'Alliance
21 janvier 1949:	jugée illégale, cette grève cause le retrait du certificat d'accréditation de l'Alliance.
23 septembre 1950:	la Cour supérieure du Québec redonne à l'Alliance son certificat d'accréditation
5 octobre 1951:	la Cour d'appel annule le jugement de la Cour supérieure. L'Alliance est donc décertifiée.
13 février 1952:	la Cour suprême est saisie du litige.
8 mai 1953:	la Cour suprême donne raison à l'Alliance.
27 avril 1954:	le Conseil privé de Londres confirme la décision de la Cour supérieure.
20 mai 1954:	Duplessis fait voter le Bill 20 qui rend illégale — rétroactivement — la grève de 1949. La CRO peut donc retirer l'accréditation de l'Alliance, mais l'Alliance obtient un bref de prohibition contre la C.R.O.
9 octobre 1957:	le dossier est clos par la Cour supérieure.
1959:	l'Alliance obtient une accréditation conjointe avec la F.E.S.C.T.

TÉMOIGNAGE (POSTHUME) DE LÉO GUINDON (1942-1959)

"Ce qu'on semble surtout rechercher, c'est de dominer le professeur. Tout d'abord, sous le couvert d'une association libre et autonome, on organise une association essentiellement patronale. Puis, quand le truc est démasqué et que les professeurs aiguillonnés par les abus sortent de leur torpeur pour se grouper en un front commun sous des chefs vraiment sincères, on fait surgir le jeu systématique de la contre-association, ou syndicat au service du patron, qui divise brutalement les instituteurs, les dresse les uns contre les autres, épuise leurs forces vives, tout en hissant sans bruit, aux diverses promotions créées à cet effet, les honteux artisans de la désolidarisation. Ces syndicats "de boutique" meurent les uns après les autres, mais les patients ennemis des professeurs recommencent avec les mêmes procédés et profitent des mêmes défaillances".

CHAPITRE III

ACCENTS PROFESSIONNELS (1959-1967)

LE SYNDICALISME AU SERVICE D'UNE PROFESSION: LA PÉRIODE NAULT RONDE DE NÉGOCIATIONS BILAN DES ANNÉES 1959-1967

"L'enseignant d'avant la révolution tranquille s'inscrivait dans une conception "vocationnelle" de la profession: les aspects dévouement et désintéressement l'auraient emporté à la limite sur la compétence, encore que celle-ci n'était pas tenue pour négligeable."

Lucien Labelle, "Les enseignants ont-ils perdu la vocation?" Le Devoir 30 mars 1972.

LE SYNDICALISME AU SERVICE D'UNE PROFESSION: LA PÉRIODE NAULT

Et on pourrait poursuivre ainsi: cette mentalité allait céder la place à un esprit "professionnel" d'enseignant aussi soucieux de ses droits que de ses devoirs. Est-ce ce changement pressenti par les autorités des années cinquante qui les effraya tant?

Les péripéties inhérentes à cette période seront de plusieurs ordres. Les "bonds en avant" des conventions à répétition s'accompagneront et/ou s'expliqueront par une non moins remarquable infrastructure syndicale: des locaux plus adéquats, une permanence et un secrétariat efficaces, des comités actifs, une conjoncture politique favorable. Bref, tout se conjugue harmonieusement dans cette marche vers le professionnalisme.

Enseigne de l'Alliance

Longtemps logée sur le boulevard St-Joseph (184 est) dans un édifice dont Léo Guindon était le propriétaire, l'Alliance d'Aimé Nault ne pouvait y demeurer encore longtemps dans le cortège de disputes qui marqua la passation des pouvoirs.

Sommées de quitter les lieux pour le 31 décembre 1959, les autorités de l'Alliance élisent domicile au 4459 rue St-Hubert et y signent un

bail. Rapidement convaincue de la convenance des lieux et du quartier, l'Alliance s'empresse d'acheter l'immeuble voisin, au 4455 rue St-Hubert. Avec peut-être une vague prémonition de faire l'histoire puisqu'on se rend rapidement compte que c'était la résidence de l'ex-maire Camilien Houde dont les larges lettres CH ornent le coffre-fort laissé sur les lieux. Et un maillet de bois qui devait trancher les questions municipales a trouvé maintenant refuge aux archives de la Ville.

Pour répondre à ses besoins, l'Alliance achète aussi le 4459 dont elle avait été la locataire et entreprend d'aménager le tout pour en faire ses bureaux.*

Le bâtiment de la rue St-Hubert est resté, malgré les avatars de feu, de vol et d'inondation, le siège du secrétariat. Le personnel et les nombreux comités qui y siégèrent jour et nuit à travers l'histoire mouvementée de l'Alliance l'appelèrent familièrement "La Boîte".

Le nom lui est resté depuis, malgré la succession des gens qui y travaillèrent sous plusieurs administrations différentes.

Le coeur de l'Alliance

Si les Conseils d'administration furent l'âme et la tête de l'Alliance, les professeurs furent les membres et le sang qui vivifient le tout, le personnel de la "boîte" en fut à toutes les époques le coeur. Ceux qui ont

* Les anciens de cette époque se souviendront avec nostalgie des souhaits souvent exprimés d'avoir notre local à nous, style "Maison des Enseignants" avec dépendances et location possible. Or aucune étude n'avait pu démontrer la pertinence du projet. Et ce rêve souventes fois repris fut à chaque fois abandonné.

connu l'intimité de l'Alliance savent que le personnel est double: d'une part, les employés de secrétariat et d'entretien qui se formeront un peu plus tard en syndicat (SEBEA) quand leur nombre le justifiera et qu'il faudra prévoir pour eux un contrat collectif de travail; d'autre part, ceux que notre jargon a fait appeler les "Permanents" sans leur conférer par le fait même un statut d'inamovibilité, regroupés dans un syndicat, le S.P.A. Eux aussi, au départ des professeurs libérés de l'enseignement (congé avec solde remboursable par le syndicat) pour remplir des fonctions spécifiques: secrétariat, information, action et éducation syndicale et professionnelle, relations de travail... Puis les fonctions devenant plus complexes, sans faire le vide des "techniciens pratiquants", on recourra à des spécialistes: journalistes de carrière, diplômés en relations de travail... Dès le départ, le syndicat était flanqué d'une équipe d'experts à contrat comme le bureau d'avocats de Me Lapointe auquel l'Alliance est resté fidèle malgré le départ des associés initiaux (Lapointe, Lévesque, Gagnon, Lebel...)

Aussi verrons-nous, dans ces années, les effectifs de la boîte grossir rapidement. D'abord un président, puis un secrétaire-exécutif; entre 1961 et 1966, on passera à sept "permanents". Et pour seconder ces personnes, le secrétariat se déploie avec la même ampleur multipliant d'autant les services et les spécialisant de plus en plus. Nous sommes déjà loin de l'époque artisanale où le président Nault après avoir donné ses cours venait travailler au bureau et y retrouver son secrétaire-exécutif, Paul-Aimé Paiement, qui fut longtemps,

Des syndiqués devenus patrons... (une histoire à suivre)

même après le départ de Nault, en 1967, une des figures de proue de l'Alliance.

Le dévouement de toutes ces personnes au succès de l'Alliance n'a pas été vain; mais il faudrait aussi comptabiliser, si le courage se jaugeait facilement, les centaines et les centaines d'heures que de nombreux comités de travail à l'Alliance ou en sessions d'étude spécialisées ont consacrées aux problèmes de la profession. Entre un mauvais café et un maigre sandwich, combien de manuels et méthodes ont été épluchés, combien d'hypothèses ont été ébauchées, combien de stratégies ont été envisagées!

Un hommage doit être ajouté aussi aux délégués d'école qui ont souvent la rude tâche d'appliquer isolément ce qu'il est plus facile de décider collectivement.

Un personnel bien intégré, des locaux permettant une meilleure utilisation des ressources, l'Alliance peut prendre son vol.

Rayonnement de l'Alliance

Ici, les progrès sont multiples, variés et l'Alliance se déploie dans tous les azimuts.

D'abord, le nerf de la guerre. La cotisation syndicale dans ces années d'expansion passe de 1% avec maximum de 60,00$, puis à 1,2% et en 1966 à 1,4% avec minimum de 60,00$ et maximum de 75,00$ par an.

Le retrait de l'Alliance de la FICV en juin 1960 entraîne un contentieux difficile avec la CIC qui, sans prévenir, avait retenu 5 000$ sur les cotisations comme réserve de remboursement

L'Alliance rayonne

pour la FICV. Personne n'ignore plus que la cotisation des enseignants est perçue par la CECM et partagée selon un pourcentage variable selon les époques entre l'organisme provincial et les instances locales. (12)

Pragmatique, l'Alliance avait obtenu en 1960, que l'employeur perçoive la cotisation syndicale à la source, pour tous les membres volontaires, et que, peu après, tous les enseignants contribuent avec possibilité de retrait (retrait du syndicat mais maintien de la cotisation) selon la formule Rand. Les puristes pourraient bien verser un pleur ici, mais la solidarité et la collectivité d'un contrat qui étend, à tous, les privilèges obtenus imposent aussi, à tous, de contribuer également.

(12) Déjà en 1952, dans le "Professeur", on pouvait lire: "L'Alliance croit encore à la forme démocratique d'association, toute autre forme serait fascisme. Elle ne croit pas qu'on puisse imposer à ses membres, pas plus qu'au personnel enseignant de la province, des statuts, des cadres, même réputés les meilleurs".

La FICV disparaîtra et la Fédération des Enseignants de l'Île de Montréal (FEIM) naîtra plus tard avec ses 10 500 membres en 1967.

L'Alliance qui voit son "membership" s'accroître (1958 - 5337 membres / 1962 - 6600 membres) peut exiger avec ses 7500 membres en 1967 d'y être majoritaire à tous les paliers de décision.

Dans cette foulée d'adhésion, une requête à l'effet de modifier le certificat de reconnaissance syndicale émis par le CRT en faveur de l'Alliance et de la FESCT est déposée en 1966 afin d'y inclure les religieux à l'emploi de la CECM.

Cette demande qui sera agrée est symptomatique d'une profession qui se transforme radicalement. Dans les années cinquante, il n'était pas rare que les laïques soient en minorité dans des écoles encore gérées par des religieux ou religieuses. Avec l'explosion démographique et surtout la démocratisation scolaire, les besoins sont plus grands et la relève désormais laïque.

Dans cet ordre de choses, l'Alliance des professeurs **catholiques** devient l'Alliance tout court, en 1966; suivra la démission de l'aumônier l'année suivante, sans qu'il faille y voir là une "trahison des clercs" et une sécularisation vindicative.

Sur les plans plus culturel et intellectuel, là non plus pas de repli défensif. Une large expression, plutôt.

Si "Le Professeur", qui avait été la voix des enseignants dans les années 1940, disparaît en 1959-60, l'Alliance n'est pas pour autant privée de

moyen de diffusion: en 1960, le Bulletin de l'Alliance; en 1963, résurgence du journal "L'Enseignement" et en fin d'année le premier numéro du journal "L'Alliance". Complété par des feuilles d'information et des bulletins spéciaux, le journal, de plus en plus complet, varié et de qualité, restera jusqu'à aujourd'hui le lien privilégié entre "La Boîte" et les écoles, entre les dirigeants et les membres.

Sur un autre plan: un projet d'enquête sociologique est entrepris. Afin d'améliorer la situation des professeurs de Montréal et de favoriser le recrutement d'un personnel plus qualifié, il est important de tabler sur un portrait scientifique de l'enseignant.

La négociation qui vient de se terminer (1962) et la série d'autres qui viendront prouveront l'importance de s'appuyer sur des notions claires: sélection de personnel, promotion, perfectionnement... seront des clauses qu'il sera plus facile de négocier, la démonstration ayant été faite et les arguments soumis à la preuve. On verra plus loin que même le président Jarry de la CECM s'il avait lu les résultats de cette enquête n'aurait peut-être pas erré en accusant les enseignants d'incompétence et d'absence de formation.

Il ne faudrait pas oublier d'ajouter la Fondation de la Caisse d'Économie des professeurs. Et il est révélateur de souligner que parmi ces pionniers de l'économie et de l'entr'aide plusieurs se retrouvent dans les premiers sillons d'une Alliance regroupée. Fi donc de ces prophètes de malheur qui pratiquaient l'inertie et qui ne croyaient pas pouvoir rejoindre ces gagne-petit et ces individualistes

reconnus. Le rayonnement actuel de la Caisse — sous un autre nom mais sans avoir perdu ses liens privilégiés avec les professeurs — en effectifs et en actif prouve amplement que la détermination et l'initiative peuvent engendrer la coopération.

À la grève de 1967, en anticipant sur les événements, si le Comité d'action culturelle sut supporter l'important moral des troupes, la Caisse put blinder quelques escarcelles.

En plein C.A. (Équipe Nault 1965-1967).

RONDE DE NÉGOCIATIONS

Les années de 1960 à 1967 seront aussi pour l'Alliance des années fastes accompagnant la "Révolution tranquille". Entre des années difficiles où l'outil, handicapé par des querelles internes, n'est pas solidement trempé, et les années d'après le Bill 25 où la négociation ambivalente nous échappe, l'Alliance réussira des percées sensationnelles pour la valorisation de la profession et pour les assises mêmes de sa survie syndicale.

Si l'obtention de bénéfices importants (salaires, conditions de travail, avantages sociaux, sécurité...) aide à l'identification des membres avec leur syndicat, cette période scellera pour longtemps cette relation privilégiée.

Négociations 60-62

L'exécutif Nault entend mener les choses avec célérité. Dès février 1960, un Comité de Convention collective est mis sur pied et, le certificat ayant été émis conjointement à l'Alliance et à la Federation of English Speaking Catholic Teachers, un comité conjoint suivra. Et avant la fin de l'année scolaire, une première séance de négociation s'amorce avec la CECM.

À la reprise des négociations en octobre, la CECM serine un air bien connu en laissant entendre qu'elle ne dispose pas des fonds suffisants pour pouvoir accorder les augmentations demandées.

Le Président Nault ayant été réélu sans opposition pour deux ans, le syndicat a le vent dans les voiles et essaie en six autres séances de négociation décevantes de percer la muraille — ou les coffres — de la CECM. Rien n'y fait. Et pour éviter que la situation ne pourrisse, le comité conjoint sollicite une rencontre avec le Ministre de la Jeunesse. À noter qu'à l'époque de "l'équipe du tonnerre", l'éducation relève de ce ministère dont le titulaire est Paul Gérin-Lajoie. Celui-ci croyant au bien-fondé des revendications nomme Jean-Marie Martin, doyen de la faculté des Sciences Sociales de Montréal, comme conciliateur dans le conflit.

Un mois plus tard, heureux dénouement sans plus d'éclat. Une convention collective est signée pour deux ans avec effet rétroactif au 1er septembre 1960.

Avec une série de bénéfices économiques, sociaux et professionnels des plus intéressants, ce n'est qu'un premier pas vers un véritable statut professionnel. Sans écart, sans grève, il fait bon goûter aux avantages d'un véritable syndicat.

Cette satisfaction transparaît dans l'avant-propos de la convention collective 1960-1962:

"Par des applaudissements fréquents et nourris, lors de l'assemblée spéciale tenue au Plateau la veille de la signature, les membres de l'Alliance ont exprimé à leur comité de négociation, ainsi qu'au conseiller moral et à l'aviseur juridique, leur vive appréciation quant aux résultats des pourparlers. À l'unanimité et avec enthousiasme, ils ont autorisé la signature de cette convention

collective, d'une durée de deux ans et rétroactive au 1er septembre 1960.

Les membres de l'Alliance, par une longue ovation, ont tenu à remercier l'Honorable Paul Gérin-Lajoie, Ministre de la Jeunesse, d'avoir favorisé cette entente, en nommant un "conciliateur extraordinaire" de la trempe et de la compétence de monsieur Jean-Marie Martin, doyen des Sciences Sociales, à l'Université Laval de Québec. Les représentants, tant de l'Alliance que de la Federation of English Speaking Catholic Teachers Inc., n'ont eu qu'à se féliciter du dévouement, de l'expérience et de la sagesse du conciliateur.

Il résultera incontestablement de cette convention une plus grande compréhension et une plus fructueuse collaboration entre les autorités scolaires et les professeurs, ce qui produira d'excellents effets sur l'enseignement et l'éducation donnés aux enfants qui fréquentent les écoles de Montréal."

L'Alliance profite de ce répit pour consolider ses structures et étoffer ses comités: comité de relations professionnelles, de liaison, de conciliation: trois comités prévus par la convention. Le Comité d'action pédagogique, a pour but à court terme, d'étoffer les prochaines clauses de convention et, à long terme, de s'impliquer dans le choix de manuels, de méthodes...; le comité du mémoire sur l'enseignement à présenter à la Commission Royale d'Enquête (13), le point de vue des enseignants, le comité des voeux pour le congrès de la CIC, le comité du journal.

Cette longue énumération ne prouve qu'une

chose: la profession respire, rayonne, éclate et le meilleur reste à venir.

Négociations 1962-1964

À l'instar de 1960 — ce sera le cas pour toutes les négociations sous le président Nault — le projet de convention est déposé en juin. Et comme pour ne laisser à l'employeur aucun doute sur la représentativité de ses commettants, sept membres du Conseil d'administration sont réélus sans opposition.

L'été ici non plus ne porte pas conseil puisqu'encore une fois en novembre 1962 les enseignants rejettent les offres de la CECM jugées incohérentes et insuffisantes. Le premier arbitrage ayant été expéditif, on autorise le comité à y recourir le cas échéant. De dépit, l'Assemblée, dans un même souffle, hausse les demandes originales et propose comme premier échelon du salaire minimum la somme de 4100$.

L'Alliance demande donc officiellement au Ministre la constitution d'un conseil d'arbitrage pour régler le différend. Pour la partie syndicale, l'arbitre nommé en décembre sera Marcel Pepin, alors secrétaire-général de la Confédération des Syndicats nationaux.

La nomination du juge André Montpetit de la Cour Supérieure comme président du Conseil d'arbitrage se fait attendre jusqu'en février 1963.

Cependant, les séances du tribunal ne traînent pas et aboutissent à la signature de la convention, pour deux ans: ou la convention s'est signée à ra-

(13) La commission présidée par Mgr. Parent.

bais, ou les enseignants ont tendance à "tomber en amour avec leurs demandes", car les réactions sont fort diverses et nettement moins enthousiastes. Malgré des gains supplémentaires, trois points sont demeurés en suspens et leur solution sera ajournée: 1) reconnaissance des années antérieures; 2) banque de crédits-maladie; 3) traitement des conseillers pédagogiques et des conseillers en orientation.

L'avant-propos de la convention collective 1962-64 — surtout si on le compare avec celui de 1960 — laisse percevoir un soupçon de désenchantement mêlé à une euphorie certaine:

"La signature de la présente convention collective a été autorisée par un vote quasi-unanime lors d'une assemblée générale tenue au Plateau le 1er avril 1963.

C'est au terme d'une longue et laborieuse période de négociations, coupée par une décision de recourir à l'arbitrage, que les membres de l'Alliance ont jugé globalement acceptable le compromis offert la veille par la Commission dans une proposition qu'elle qualifiait de "finale" et "globale", et ce afin d'éviter de prolonger les procédures d'arbitrage et aussi de garantir la pleine rétroactivité. Un tel compromis n'a pu être que le résultat de sacrifices parfois coûteux, et le nouveau contrat contient des faiblesses évidentes et même certaines incohérences que l'Alliance compte bien corriger lors des prochaines négociations.

Il faut toutefois reconnaître objectivement que cette convention procure aux instituteurs de Montréal toute une série de nouveaux bénéfices

économiques, sociaux et professionnels des plus intéressants. Dans l'ensemble, elle marque un net progrès et ouvre de belles perspectives."

Il faut croire que les dossiers devaient être bien étayés pour emporter si vite l'adhésion du médiateur ou du conciliateur ou de l'arbitre.

Mais dans cette euphorie de deux conventions avantageusement réglées après une longue "traversée du désert", un pavé est lancé dans la mare de la satisfaction des enseignants: c'est l'affaire des Normes du Ministère qui touchent directement les enseignants et rétrécissent le champ de négociation.

Les mesures nouvelles ont pour but de diminuer la moyenne d'élèves à l'élémentaire de 35 à 30 par classe; au secondaire, de réduire le nombre de périodes d'enseignement de 26 à 20 par semaine. Ces directives édictées en avril sèment la panique dès leur application en septembre. Annoncées sans consultation préalable et comprises différemment selon les commissions scolaires, elles contribuent à créer une tension un peu partout.

L'Alliance tente de clarifier le tout avec la CECM mais en vain. Les gros mots sont lancés et le ton monte: arbitrage, compromis, grève, rien n'est écarté.

Finalement, on arrive à une entente en établissant à 24 périodes/semaine la charge d'enseignement au secondaire y incluant études à surveiller et activités à diriger.

On a eu chaud mais chacun de son côté a appris sa leçon. La CECM reconnaît l'importance du dialogue et de la consultation avec ses ensei-

gnants. Des dents ont poussé aux sujets dociles d'hier. L'Alliance a pu pour une première fois sentir sérieusement une mobilisation et une solidarité que ses membres n'avaient pas souvent manifestées.

Si les premiers oublièrent trop facilement et trop rapidement la leçon, l'Alliance, elle, connaît mieux ses troupes et comment les déployer quand c'est nécessaire.

L'équipe Nault avait pu franchir le cap des élections sans coup férir lors des deux derniers scrutins. En 1964, Nault aura un adversaire à la présidence. Il sera de nouveau victorieux mais on pourra parler au passé de "feu l'unanimité".

Aussitôt remis de cette opposition et plein d'une nouvelle flamme dans une association que la contestation avait un peu secouée, l'exécutif recommence à travailler: c'est l'ouverture des négociations pour le renouvellement de la convention.

Négociations 1964-1966

Mais les négociations qui se font traditionnellement en juin débutent cette fois-ci dans une solidarité jamais connue. En effet, l'employeur ne pourra plus jouer "hommes contre femmes", car enfin il y a parité de traitement entre les instituteurs et les institutrices.

En effet un premier essai de réparer l'injustice avait été tenté en 1956 — l'écart au sommet pouvait être de 1400$ — lors de la proposition de l'Alliance d'une échelle de salaire unique. Mais plus qu'une barrière monétaire à franchir, il s'agissait de transformer la mentalité de beaucoup

d'opposants au coeur de la société québécoise. Certains attachent le grelot pour un relèvement général des salaires chez les enseignants comme en fait foi le congrès de l'ACELF qui rapporte: "L'Enseignement ne reçoit pas la considération qui lui est due des Canadiens et des citoyens du Québec". D'autres pour remédier à la situation mettent leurs espoirs dans des velléités de corporation professionnelle: "... les professeurs devraient organiser leur profession sur le même plan que l'ont fait les médecins, les avocats, les ingénieurs... afin d'améliorer les personnes elles-mêmes".

Si en avril 1958, le projet de convention propose toujours l'égalité de salaire pour les institutrices et les instituteurs célibataires, ce n'est qu'à la convention de 1964 que cet objectif sera atteint.

Ce bref rappel permet de mieux mesurer le chemin parcouru à cette époque même si des gains importants restaient à venir. Il y eut aussi dans ces années des dures luttes à mener. 1964, c'est l'an-

Et la grève suivra (1967). Et le Bill 25 itou.

née du Bill 54 qui tentait de soustraire les enseignants à la législation générale du travail et d'en faire des citoyens de seconde zone.

L'Alliance et la CIC firent front commun pour maintenir leurs droits: la libre négociation, la conciliation, l'arbitrage et la grève. Ce n'est ni la première fois ni la dernière fois qu'on tente de circonvenir les enseignants.

À l'automne, très rapidement, les choses tournent au vinaigre et la CECM veut exclure les conseillers d'orientation de l'unité d'accréditation des enseignants. L'intransigeance de la CECM fait craindre le pire. En novembre, les enseignants jugent les offres patronales inacceptables et rétrogrades. Au plan monétaire, ils exigent un minimum de 6% pour maintenir le statu quo. La CECM risque de s'en tirer car les enseignants sont déchirés; on parle arbitrage, conciliation et grève, illégale alors; les assemblées sont houleuses et certains déversent leur agressivité sur leur syndicat et leur président. Même le Conseil d'administration est divisé sur la stratégie et sur le choix des moyens. On optera en janvier 65 pour le referendum afin de connaître le sentiment de la base. La participation fut massive: 5526 votants sur une possibilité de 5905. Une majorité à 52% se dégage en faveur de la grève. À l'analyse, ce léger écart se révèle insuffisant pour envisager sérieusement une action soutenue mais représente pour la CECM une sévère indication de mécontentement. La prudence rasseoit les deux parties pour les dernières négociations: parité établie, année sabbatique reconnue et banque de congés.

Pour un véritable statut professionnel (1967).

Un rendez-vous habituel (1966).

À l'assemblée générale du 2 février 1965, on est incapable de dégager un consensus; un germe de division se fait sentir dans des débats orageux où l'agressivité se retourne encore une fois contre l'Alliance et le Président.

Mais le 8 février, la FESCT ratifie l'entente. Le lendemain, avec dépit et lassitude, l'Alliance suit.

L'avant-propos de la convention 1964-66 laisse comprendre cette lassitude:

"C'est le 9 février 1965 que les membres de l'Alliance, réunis en assemblée générale spéciale au Centre récréatif Maisonneuve pour la 4e fois en moins de cinq semaines, ont autorisé leurs représentants à signer la présente convention collective comme formule de compromis au terme d'une longue période de négociations plutôt fort difficiles.

On se souviendra sans doute longtemps des principales péripéties de ces négociations laborieuses: d'abord trois ou quatre mois de pourparlers sans trop de progrès et marquant même des reculs sur plusieurs clauses antérieures, des assemblées monstres groupant parfois plus de 4,000 professeurs, des délibérations à certains moments tumultueuses et ponctuées de menaces de grève, une période de conciliation ardue qui apporte certains progrès, la tenue d'un référendum favorisant faiblement le recours à la grève, et une phase ultime de négociations directes conduisant au présent accord comme formule de compromis acceptable par les parties.

Même si le présent accord comme tous les compromis ne comprend pas tous les avantages

escomptés, il faut reconnaître objectivement qu'il marque dans l'ensemble un net progrès sur la convention précédente en ce qu'il procure aux instituteurs de Montréal toute une série de nouveaux bénéfices économiques, sociaux et professionnels. La caractéristique principale de ce nouvel accord est sans doute l'accent qui y a été mis concernant les conditions d'exercice de la profession et l'incitation accrue au perfectionnement."

Outre l'augmentation générale des traitements dans les diverses catégories, il faut noter:

- les avantages obtenus par les détenteurs du brevet supérieur et par les enseignants de longue expérience;
- de meilleures garanties concernant l'appréciation;
- des facilités de perfectionnement;
- des précisions pour les conditions de travail des suppléants;
- une nouvelle formule de distribution de bourses;
- une clarification de la charge de travail.

La création de conseils d'école, la nomination des chefs de groupe, la non-obligation de rester à l'école la prestation des cours terminée constituent autant d'éléments susceptibles d'améliorer les conditions de travail.

En résumé, il y avait là tous les articles d'une percée extraordinaire pour la valorisation du métier, objectif longtemps recherché et que tous les gains énumérés pouvaient contribuer à atteindre.

Comment a-t-on échappé de justesse à un affrontement (14) entre membres et exécutif avec

des résultats aussi probants? Il y a là une dynamique de l'action difficile à cerner.

Lassitude chez les uns après sept années de pouvoir, mécontentement chez les autres qui acceptent mal un style de "leadership" de plus en plus présent et pressant?

Une chose est certaine: le prochain projet de convention ne se fera plus dans un tel climat d'imprécision et d'improvisation. Les objectifs seront clairs et le ralliement se fera autour d'un objectif précis: la définition d'un véritable statut professionnel. Les enseignants plus calmes et plus déterminés reprendront avec leur leader charismatique, Aimé Nault, des relations privilégiées faites d'une confiance forte et lucide. La lutte de 1966 n'a pas été vaine et l'agressivité perdue. On retrouvera toutes ces valeurs intactes quand l'action les réclamera.

Négociations 1966-1968 La dernière ronde de négociations par l'équipe Nault franchira toutes les étapes normales — et anormales — subira les feux de l'opinion publique, aura des répercussions provinciales et sera finalement tranchée par une législation spéciale. De nos jours, l'épiderme syndical s'est habitué à ces lois-matraques mais en 1967, il s'agissait presque d'un précédent sur la scène provinciale; la plus proche analogie pourrait être la grève des cheminots en 1966 au niveau fédéral.

(14) Un important mouvement de scission agitait alors l'Alliance, les enseignants du secondaire — plus ou moins appuyés par la CSN — voulant se déparer de ceux du primaire. Le mouvement échoua.

Au début, scénario habituel. Dépôt en juin, lenteur dénoncée en septembre, contre-proposition de la CECM: le schéma classique quoi! En novembre, la manifestation pacifique, mais très imposante, devant la CECM se veut une protestation contre le peu de considération apportée aux demandes syndicales. La pluie n'a pas rebuté les enseignants qui sortent à 2500. À l'époque, les enseignants "n'étaient pas très sorteux" et la presse qui nomme l'événement les "parapluies de Sherbrooke" (15) se montre favorable. Ceci enhardira les enseignants: ce sera le début de l'escalade.

Après trois réunions décevantes, l'Alliance fait une demande de conciliation. Ce sera M. Lucien Malouin qui tentera de rapprocher les parties. Au syndicat, on table sur l'exaspération contenue de la grève ratée de 1966 et sur une nouvelle solidarité. C'est avec une calme assurance que la grève s'organise. Le Code du Travail nouvellement adopté, qui couvre aussi les enseignants, leur donne le droit de grève, moyennant, après l'échec des négociations et de la conciliation, un délai de 60 jours et un pré-avis de 8 jours. Les comités se forment et tout est prévu au cas où... Et pour bien montrer que l'Alliance ne se présente pas au front, désunie, c'est l'adversaire du Président Nault aux élections de 1966 qui est le grand architecte du super-comité Grève.

De plus, les enseignants appuient massivement leur Comité de négociation. C'est à 90% qu'ils sont en faveur d'un arrêt de travail si la

(15) Allusion au film célèbre alors, "Les parapluies de Cherbourg", et au siège social de la CECM, rue Sherbrooke.

"Les parapluies de Sherbrooke" (1967).

conciliation échoue. Nous sommes le 19 décembre, et il faudrait un miracle pour qu'il y ait entente, car il y a désaccord sur 75% des clauses.

La gaffe du président Jarry de la CECM qui tente de discréditer les enseignants qui n'auraient pas les qualifications requises n'ajoute rien à cet esprit des Fêtes déjà passablement ébréché.

Nault somme Jarry de se rétracter; les négociateurs désertent la table de conciliation et ne reprendront qu'après un démenti de la CECM. Les enseignants obtiennent gain de cause et la rétractation paraît dans les journaux. Les hésitants trouveront peut-être dans ce mauvais épisode patronal-syndical la dernière raison qui leur manquait pour se rallier.

Le mandat du conciliateur dont l'impartialité avait été mise en doute se termine avec le déclenchement de l'arrêt de travail. Un maigre 5% d'augmentation, une proposition d'arbitrage de la CECM: trop peu, trop tard, dirait l'autre. Et le 13 janvier 1967, les enseignants confirment leur vote du 19 décembre et décident la grève.

L'intervention des parents auprès du gouvernement arrache la nomination d'un médiateur. C'est vraiment le dernier recours. Mais les espoirs d'une grève limitée reprennent car le Juge André Montpetit a bonne réputation (il a arbitré des causes célèbres à l'Alliance même et aux Postes) et il est expéditif. Peut-être trop, car après avoir réglé plusieurs clauses rapidement, il demande aux enseignants de retourner en classe pour qu'il puisse terminer son travail.

Les enseignants, comprenant que seule la pression a pu faire débloquer les vraies négociations, refusent. Le médiateur suspend son travail et c'est de nouveau l'impasse.

Nouvelle gaffe de la CECM qui, dans une conférence de presse, révèle son interprétation de la médiation. Nouveau désaveu de l'Alliance qui accuse à son tour la CECM de vouloir tromper le public. Dans un tel climat, la mission du médiateur est impossible, et il se désiste.

Le 6 février dans un ultime effort de règlement, la CECM présente une offre finale et globale. Croyant à tort que les clauses monétaires représentent la seule cause de blocage, la CECM met 11,5% d'augmentation sur la table. Appuyée par les parents, l'Alliance refuse n'ayant pas eu satisfaction sur plusieurs clauses jugées importantes: reconnaissance d'études spécialisées, banque de congés, salaire des temporaires, nombre d'élèves par classe.

Devant ce refus, la CECM retire son offre et annonce qu'elle prendra des mesures pour assurer l'éducation aux enfants privés de cours depuis plus d'un mois. Et le gouvernement d'emboîter le pas en déposant un projet de loi pour assurer "le droit de l'enfant à l'éducation" et son désir d'instituer un nouveau régime de négociation dans le milieu scolaire.

Les prophètes du passé aiment bien revenir sur ce refus du 7 février pour distribuer blâme ou louange. Il est certes facile de céder à cette séduction de l'uchronie et d'imaginer un scénario avec un "Oui" de l'Alliance. Y aurait-il eu loi quand

même? Aurait-on institué une négociation provinciale? Comment pouvait-on ignorer les préparatifs d'une telle loi? Dans le feu de l'action et profondément imbue de la justesse de la cause, l'Alliance — son exécutif et ses membres — a voulu poursuivre ses objectifs par la libre négociation. C'était la règle du jeu: et qui pouvait être assuré que quelqu'un, quelque part, tricherait!

La bataille changera alors de champ: de syndicale, elle deviendra une rude joute politique. Le Bill est étudié et les demandes de sursis, les manifestations massives, les pourparlers et tractations ne réussiront pas, — sinon à y introduire quelques clauses lénifiantes, — à empêcher sa sanction le 17 février 1967. Le Bill 25 puisqu'il faut l'appeler par son nom faisait aux enseignants la guerre. Ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés. Surtout les grévistes qui doivent mettre fin à tout arrêt de travail dans les 48 heures de sa sanction. La loi a aussi pour effet de prolonger les conventions collectives échues jusqu'au 30 juin 1968. Il inaugure également un mécanisme pour la prochaine négociation à l'échelle provinciale.

C'est un coup de masse et les quelques mesures qui ont pour but de désamorcer la colère de l'Alliance: compensation pour jours perdus, offre du 11 février maintenue... ne feront qu'embrouiller les options.

Là aussi, au coeur des assemblées à tout niveau, le débat sera aussi syndical que politique. Et dans certains cas matériel et moral. Après six semaines de grève, budget et conscience ne font pas toujours bon ménage. Et si dans ce domaine,

les évaluations peuvent différer, le sondage effectué par l'Alliance le 19 février, lui, est mathématique. Les membres sont divisés à 50% pour un retour en classe ou pour une poursuite d'une grève symbolique de 48 heures. Durant toute la grève qui avait fonctionné avec une rigueur d'horloge et une coordination remarquable, le Comité de Grève et le Conseil d'administration avaient toujours eu — et toujours donné — l'heure juste. Voilà qu'un comité "ad hoc" révèle l'ampleur et le tragique d'une telle division.

Sur le plan politique, l'Alliance n'a rien à attendre de bon d'une élection générale qui suivrait un refus d'obéir à la loi; sur le plan syndical, la CIC recommande un retour au travail: la PAPT et la PACT ont déjà fait savoir qu'elles suivraient la CIC. Les décisions ne sont pas faciles à prendre, et le corridor est très étroit.

Ce désarroi se traduit dans une assemblée extraordinaire d'émotion et de tension. La rentrée sera votée mais quelque chose s'est brisé ce soir-là!

En février et mars, pendant que, le coeur étreint, les enseignants retournent en classe et professionnellement tentent de "sauver" l'année des jeunes, l'Alliance et la CECM terminent la rédaction des ententes finalement acceptées — avait-on d'autre choix — dans l'écoeurement total.

Bill 25 Tous les syndicats peuvent ne pas avoir les mêmes raisons de détester le Bill 25; certains verront, sans le dire, d'un très bon oeil le fait de n'avoir pas à supporter la surenchère qui draine vers les plus grands centres les professeurs

les plus aptes à négocier de meilleurs salaires; d'autres, par la provincialisation des échelles de salaire, de conditions de travail et d'avantages sociaux verront leur situation s'améliorer considérablement bénéficiant des percées importantes faites dans plusieurs chapitres par les syndicats les plus militants et les mieux équipés. (*)

Même la propre centrale de l'Alliance, la C.I.C., malgré des réticences d'ordre moral, a du mal à ne pas se contenter facilement du Bill 25 qui la propulse à l'avant-scène provinciale et l'impose comme le seul porte-parole des enseignants. Créée par une loi provinciale en 1946, imposée par un décret en 1967, la C.I.C. se démarquera difficilement de ses origines. Et l'Alliance qui, dès 1964, avait souligné les dangers de la négociation provinciale, rentrera dans le giron non sans regimber. Et le climat de méfiance générateur de tensions futures s'installera.

À l'Alliance, le premier moment de stupeur passé, on s'attellera à la tâche de raviver les troupes. Un Comité spécial sur le Bill 25 est créé. Il a précisément pour mandat d'étudier les moyens d'action pour redevenir un organisme syndical et professionnel véritable. Un sondage et une tournée auprès des membres révèlent l'ampleur de la cassure: avenir sombre, méfiance vis-à-vis de la C.I.C, appréhension devant les difficultés des représentations de l'Alliance, dégoût pour la négociation provinciale. Les moins défaitistes mettent

(*) *L'Alliance n'était d'ailleurs pas le seul syndicat en grève à cette époque: les enseignants d'Yamaska, entre autres, étaient dans la même situation.*

leur espoir dans l'Alliance, sans toutefois vouloir passer à l'action. Et il faudra lutter contre un désintéressement, une insatisfaction, un mécontentement vis-à-vis le syndicat même.

Le Bill 25: nous, on est contre!

BILAN DES ANNÉES 1959 - 1967

Le président Nault avait pris un syndicat déchiré et amer: il avait refait l'unité en cimentant ses troupes dans l'action victorieuse et il avait redonné espoir à la profession par des gains substantiels.

Il quittera un syndicat bien assis, solide et sûr de lui, encore prêt pour l'action s'il peut se débarasser de ce complexe de frustration et d'impuissance qu'a été le Bill 25. Les véritables professionnels que sont devenus les enseignants peuvent envisager des horizons nouveaux. Le débat s'est transposé sur le plan politique et social; et le syndicalisme ira sur ce terrain aussi.

Si le syndicalisme s'est vraiment mis au service d'une profession, le débat doit maintenant s'élargir et dépasser les voies étroites du corporatisme pour déboucher sur l'action socio-politique. Tout est politique, dira-t-on. Et les enseignants, agents de changement par excellence, moins que tout autre, ne peuvent échapper au défi historique.

L'État, dorénavant employeur des enseignants et législateur pour le bien collectif devra se mettre à l'étude de ce nouveau métier et de ses urgentes responsabilités. Le syndicalisme en général et l'Alliance en particulier sauront sonner à l'occasion les grands rappels.

TÉMOIGNAGE NAULT
(1959 - 1967)

Allocution
Octobre 1979 (extraits)

"Cette réunion à laquelle je suis heureux de participer permet de réaffirmer la continuité dans la vie de l'Alliance. Il me fait plaisir, malgré la contrainte des deux minutes, (la grève de 1967 et le Bill 25 à eux seuls mériteraient une soirée) de retracer les grands traits de cette période où l'Alliance a connu ce que je crois être ses plus grands succès.

Premièrement, quatre conventions ont permis d'améliorer considérablement le sort des enseignants de l'Alliance au point de le rendre presque enviable pour d'autres secteurs de la société. Deuxièmement, la promotion de la condition féminine par la régularisation du statut de la femme: un statut d'égalité salariale — certaines firent des gains de 33% en un an alors que le coût de la vie croissait de 1-1/2 à 3% par an —, l'octroi de véritables congés-maternité prolongeables au gré de l'enseignante et non de la Commission.

Un autre gain important de cette période est la réunification des enseignants après les déboires dus aux luttes internes des dernières années. Malgré les heurts inévitables de succession, la continuité dans la poursuite des objectifs est assurée mais mieux servie par une conjoncture plus favorable. Ce sera aussi la certification retrouvée en 1959, résultante de vaillants efforts

soutenus. Il est heureux de pouvoir, ce soir, retourner à son histoire et à ses origines et rendre hommage à nos prédécesseurs.

On a pu aussi, à cette période, associer l'action syndicale à une véritable affirmation professionnelle par la mise sur pied de structures de participation avec une CECM d'abord réticente...

Merci à l'Alliance d'aujourd'hui de nous permettre ces rappels et au plaisir d'en recauser ensemble."

CHAPITRE IV

ACCENTS SOCIO-POLITIQUES (1967 - 1980)

SUR TOUS LES FRONTS
RIOUX — CHAGNON
LEMAIRE — DUBÉ
BILAN DES ANNÉES 1970

"Le syndicalisme enseignant comme tout le mouvement syndical québécois doit cesser d'être complice du système économique d'oppression dans lequel nous vivons; il doit cesser de réduire ses revendications à la négociation d'une convention collective sans dénoncer les injustices qui frappent les autres travailleurs, en particulier les travailleurs non syndiqués, les chômeurs, les assistés sociaux, les vieillards et les enfants qui se nourrissent d'exploitation et de misère".

Congrès d'orientation, 1971
"Le syndicalisme enseignant au service de l'école communautaire"
Robert Chagnon.

SUR TOUS LES FRONTS: RIOUX, CHAGNON, LEMAIRE, DUBÉ

Dans la tourmente des actions dramatiques des dernières années et dans l'affaissement léthargique qui suivra le Bill 25, on risque de perdre le fil des dernières contributions du passage de l'équipe Nault qui, même si quelques postes changèrent en 9 ans avec quelques départs et arrivées, devait rester animée par l'esprit combatif de son président.

Au congrès de la C.I.C. en mars, l'Assemblée se rallie aux structures scolaires recommandées par le Rapport Parent: l'élémentaire et le secondaire relevant d'une même autorité. Quant au débat sur les structures de négociations, la lutte fut épique (une voix de majorité) mais la négociation à deux paliers fut acceptée.

Une série de discussions à faire au niveau provincial — la liste sera à définir — et des négociations locales pour l'adaptation et l'application des clauses générales. L'engrenage sera ardu, grinçant et modifiera toute conception du rapport de forces préalable.

Avant de passer la barre à une autre équipe, l'Alliance apporte des ajustements à sa structure. Le Conseil passe de 17 à 13 membres, les représentants du primaire et du secondaire se contentant de deux conseillers par secteur. Et très important pour la mécanique des actions futures, il

y aura transfert de certains pouvoirs de l'Assemblée générale à l'Assemblée de délégués. Accroc sérieux à la démocratie? Même pas, car l'Assemblée générale garde toujours son droit de regard sur toute décision de l'Assemblée de délégués. D'autant plus que celle-ci s'est révélée très utile lors d'études particulièrement techniques ou de décisions urgentes à prendre.

L'équipe appelée à prendre la relève n'est pas en rupture idéologique avec la précédente. On y retrouve même plusieurs membres de l'équipe sortante: le trésorier Richard, seul fidèle de 1959, le vice-président qui change de président sans changer de fonction, certains directeurs. Même le nouveau président Matthias Rioux s'était mis en évidence lors des dernières luttes de Nault comme directeur de l'Action syndicale. Il y aura donc une certaine orthodoxie syndicale, même si on sentait chez certains — dont Rioux — dans les derniers mois, une aspiration, un frémissement, une impatience d'un pouvoir nouveau.

PRÉSIDENCES RIOUX (1967 - 1971)

Le type même d'action entrepris au cours de ces quatre années d'administration fut commandé par la conjoncture d'un syndicat local rabougri et à dimension réduite; cependant la nature des luttes et la vigueur mise à s'imposer quand même peuvent donner le change sur une vocation diminuée. Si la froide logique et la rigueur d'un Nault ont valu de nombreuses victoires, les présidences Rioux furent servies par une fougueuse éloquence et une passion généreuse qui emportèrent souvent le morceau.

Relations internes Dans ces quatre années, l'adhésion de Rivière-des-Prairies en 1967 suivie de celle de Verdun en 1971 élargissent le territoire de l'Alliance qui, modeste, ne souhaita jamais "une île, un syndicat"; mais ces additions apportent un poids à l'Alliance au moins numériquement parlant. Et ces petits syndicats purent bénéficier de services accrus pour leurs membres.

Grandir mais pas à n'importe quel prix. Reconnaissant un dédoublement de structures inutile et coûteux, l'Alliance décide de se retirer de la F.E.I.M. Il s'en suivra des négociations amères et des contestations juridiques pour des remboursements de cotisation qui traîneront en longueur et se termineront dans les officines d'un docte arbitre.

Pas très édifiant pour les membres que ces tiraillements! Et quelle perte de temps et d'argent.

Question de principe aussi, mais combien plus lourde de conséquences, que les péripéties "pour — contre" avec la C.E.Q. Même si le président Rioux a accédé à la vice-présidence de la C.E.Q. (nouveau nom de la C.I.C.), l'Alliance n'en exerce pas moins son droit de critique et de dissidence. L'Alliance mal à l'aise dans un rôle de sous-fifre dans la négociation provinciale dénonce fréquemment la mollesse de la C.E.Q. En 1970, une importante mobilisation des membres doit précéder une campagne de démission individuelle de la C.E.Q. Et la défaite de Rioux de son poste à la C.E.Q. fut ressentie comme une insulte collective, alors que l'Alliance considérait ce poste comme un droit strict.

Mais on en resta là dans les menaces et dans la crise larvée, chacun reconnaissant que dans ces années difficiles la division des effectifs syndicaux réjouirait par trop l'unité patronale.

La "Boîte" subira pendant cette période des changements profonds, mais dans la continuité. Mlle Chénier et M. Richard, tous deux ex-membres du Conseil, deviennent respectivement secrétaire-exécutif et administrateur. Une réforme des structures crée deux services: Service d'Animation axé sur les membres, leurs aspirations, leurs besoins; Service Technique qui s'occupe des relations avec l'employeur. Un amendement à la structure amènera plus tard le remplacement du poste et de la personne du secrétaire-exécutif. Deux journalistes se succèderont à l'Information.

Affirmations socio-politiques

Il y avait bien eu, en 1964, une souscription au fonds d'entr'aide du syndicat des journalistes de Montréal et quelques autres timides interventions. Mais engagée dans une lutte à ras de terre, l'Alliance a limité son action à son strict domaine.

Puis c'est "l'extraversion", la projection qui permet à la fois de défouler les relents de son impuissance et en même temps d'affirmer un réel désir de solidarité et de fraternité.

En 1967, appui à la Commission des transports de Montréal dans son conflit avec la ville. Peu habitués à ce genre d'interventions, plusieurs membres de l'Alliance protestent. En 1968, double récidive: appui au Mouvement de libération du taxi et souscription au fonds de grève des employés de la Régie des Alcools du Québec.

Et que dire de cette période sinistre de la loi "des mesures de guerre". Au moment où le syndicalisme aurait dû avoir toute sa fougue et des dents acérées, l'interdiction de rassemblement muselait toute manifestation. Et chaque parole devait être pesée. L'Alliance vécut mal cette "Église du silence".

Il y aurait peut-être lieu d'ouvrir ici une longue parenthèse pour essayer de clarifier le malentendu qui divisera les syndiqués sur cette question d'engagement social et politique. Jamais on ne réussira à dissiper le malaise de plusieurs (et le Congrès d'Orientation moins que les autres — voir plus bas) devant leur syndicat qui ne se contente plus de les défendre mais qui endosse toutes les autres causes. Choqués de voir leur cotisation

servir à défendre des options qu'ils ne retiendraient pas, plusieurs enseignants protestent avec véhémence; mais plus grave, d'autres refusent de participer aux activités syndicales. Si la C.S.N. n'a pu éviter la scission, à la C.E.Q. et à l'Alliance les clivages restent profonds et n'ont jamais été élucidés. Et ce n'est pas les accusations simplistes de "droite arriérée" ou de "gauce déconnectée" qui vont régler le cas. On verra plus loin des recettes infaillibles pour se couper des membres ou pour tenter de s'en rapprocher. (Parenthèse fermée)

À l'époque, le syndicat a bonne conscience: il défend souvent des faibles, s'applique à corriger des injustices. De plus, il s'appuie sur des mandats généraux inclus dans ses statuts et entérinés par ses instances. Et tant pis pour ceux qui ne comprennent pas ainsi la "justice sociale"...

Dans cette veine, l'Alliance groupant une majorité de femmes ne peut pas se dérober au Mémoire sur le statut de la femme; le syndicat se prononce aussi sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal (on en parle encore aujourd'hui!) et les droits linguistiques (Idem).

Le Bill 63 et le Front du Québec Français (F.Q.F.) (16) mobilisent l'Alliance à tous les niveaux. Dans la grève des médecins spécialistes du Québec en 1970, l'Alliance dénonce la mollesse et les hésitations du gouvernement Bourassa.

En 1969-70, (comme en 1979-80) l'Île de Montréal était à l'ordre du jour. La CEQ et l'Alliance

(16) Qui devint plus tard le Mouvement Québec français (M.Q.F.)

qui avaient souhaité des réformes à ce chapitre, plus générales il est vrai, se réjouiront lorsque sera proposé le Bill 62. Et comme le soulignait le président Laliberté: "... même s'il appartient aux associations d'enseignants de l'Île de Montréal d'apprécier le projet de loi 62 dans les détails de son application, la CEQ croit de son devoir de se prononcer sur l'orientation de ce projet". Dorénavant, les professeurs ont l'intention de se mêler de "leurs" affaires!

Après les accusations intempestives du Ministre St-Pierre sur l'endoctrinement des élèves par les professeurs, les enseignants créent un Front commun pour être représentés devant le Commissaire-Enquêteur Gérard Dion. L'enquête révéla que cette affaire n'avait été qu'une vaste fumisterie et aucune accusation ne put être portée.

Le syndicat sous la période Rioux n'est plus exclusivement voué à la défense de ses membres par le biais de la convention collective. Étant soumis à un employeur, en même temps législateur, il doit participer à la détermination des objectifs et du contenu d'un nouveau contrat social. Dans une conjoncture politique où le gouvernement est à peine contesté, sauf sur la forme, par une opposition qui participe aux mêmes assises sociales, le syndicalisme s'arroge le droit de critiquer le régime et de travailler à le changer. Le réformisme intelligent aurait peut-être pu récupérer des appuis plus nombreux; mais les tonitruants "Il faut casser le régime" d'ailleurs en ont découragé d'autres qui n'en étaient pas là dans leurs praxis.

Affaires syndicales

L'action socio-politique n'étant qu'une extension de la philosophie syndicale d'un groupe de pression et un prolongement de son mandat, il n'en reste pas moins que la promotion du bien de ses membres reste la mission officielle du syndicat. Et Dieu sait si les gains obtenus dans les dernières négociations risquent de stagner sinon de régresser carrément. Quelques exemples: la sentence arbitrale relative au congé-maladie étant gagnée par l'Alliance, la C.E.C.M. va immédiatement en appel pour en reporter l'application. Un peu plus tard, la C.E.C.M. essaiera de revenir sur la clause appelée "présence obligatoire". Et ce n'est que le dessus du panier. Les négociations provinciales s'emboîtent mal avec les négociations locales quand elles ne se contredisent pas simplement; et aussi ce qu'on a appelé la "crise de la classification" réclame justement une levée de boucliers et une mobilisation quasi permanente.

Dix-huit mois de négociation (1968-1969), un mois de conciliation fictive, un mois de médiation décevante pour arriver à une acceptation des clauses locales alors qu'au provincial on piétine encore. Des points majeurs ont été clarifiés: charge d'enseignement (le rapport 1 professeur pour 17 élèves a été négocié alors qu'on avait tenté de l'imposer), perfectionnement, recyclage, gestion scolaire, rétroactivité...

Mais dans la province c'est le maquis total: demande d'arbitrage de la C.E.Q. ou grève tournante, arbitrage refusé par le gouvernement et la Fédération des Commissions Scolaires Catholi-

ques du Québec (F.C.S.C.Q.), intervention de la Fédération des parents qui obtient une médiation. Mais ce n'est qu'en novembre 1969 que la première convention provinciale est signée. Une intervention de dernière heure de l'Alliance fait exclure le syndicat du protocole d'entente en-deçà de ses acquis antérieurs.

Mais malgré tout, cette convention représente un recul pour l'Alliance, surtout que la C.E.C.M. a durci ses positions. Présence obligatoire de 8h à 16h., protection nulle quant à l'affectation, la mutation et l'appréciation du personnel, protection réduite relativement à la suspension, le renvoi, le non-réengagement, l'arbitrage, insécurité en cas de restructuration.

Triste bilan que l'assemblée après avoir traîné jusqu'en janvier 1970 accepte à contrecoeur. "Où sont les neiges d'antan..."

L'application stricte (lire: bête) de la Convention met du sel sur des plaies vives. Présence obligatoire et surveillance des repas, travail de bureau et activités para-scolaires boycottés. On vit dangeureusement et le conflit éclate. La C.E.C.M. verra ses locaux occupés, y compris la sacro-sainte salle des délibérations, pendant 26 heures. La négociation règle les cas des sanctions et le travail de bureau est confié à un médiateur.

Si au niveau local, on s'arrange tant bien que mal — souvent plus mal que bien — au niveau provincial plane toujours le problème de l'évaluation des diplômes pour fins de classification et de traitement. Déjà en 1969, il y avait un grief collectif en regard de la reclassification des détenteurs de

permis A ou B ou autres diplômes que le B.A. Voilà qu'en juin 1970, un comité chargé d'étudier les demandes des professeurs déclassifiés par la nouvelle convention est institué. P.A. Paiement, permanent de l'Alliance, prévoit des problèmes et demande que des démarches soient entreprises auprès de la C.E.C.M., de la C.E.Q. et du Comité provincial.

De septembre 1970 à l'automne 1971, on assiste à une véritable foire d'empoigne. Évidemment le dossier est technique mais les principes sont fondamentaux. On ne rétrograde pas un médecin qui a obtenu ses diplômes en 1950 avant le "boom" des innovations médicales. Et on s'apprêterait à le faire pour des enseignants! Seule la farouche détermination des enseignants réussira par la peau des dents à limiter les injustices. Le dossier est à ce point complexe qu'en 1980 un comité siège encore à Québec sur cette question.

C'est par milliers que les dossiers sont revisés et par centaines qu'ils sont contestés et soumis au Comité provincial. L'Alliance engage un permanent à plein temps sur ce dossier chaud. Les dénonciations pleuvent sur l'arbitraire des décisions du C.P.C. et de son président. Les mots ne suffisant plus, on passe à l'action: campagne de presse, occupation de la C.E.C.M., du Ministère de l'Éducation, débrayage rotatif, délégation à Québec, journée d'étude, manifestation massive.

Une trêve pour la tenue d'une Commission parlementaire sur cette question permet de réaffirmer l'objectif fondamental de "scolarité garantie

pour fins de classification et de traitement" mais les oppositions patronales-syndicales persistent.

À la suite de "déclassifications", des coupures de salaire frappent les enseignants. L'Alliance proteste et propose que ces coupures fassent partie intégrante d'un protocole de retour au travail. Elle est éconduite.

Nulle protestation, nulle proposition de règlement global ne trouveront audience. Beau climat pour entreprendre et finaliser les discussions de la deuxième négociation provinciale! Le problème de la classification et la position patronale qualifiée "d'intransigeante, irresponsable, inacceptable pour la partie syndicale" restent entiers alors qu'on s'apprête en juin 1971 à changer d'équipe au gouvernail de l'Alliance.

BILAN

Un style, une ouverture, une période agitée: l'époque Rioux. Loin de s'enfermer dans les problèmes locaux et provinciaux, les remises en question furent nombreuses. Réformes énergiques à l'intérieur, démêlés syndicaux avec les instances nationales, défense d'une profession attaquée dans ses fondements mêmes et nouvelle conscience sociale hautement claironnée; l'Alliance se porte bien même si ses membres ont encore des bleus à l'âme.

TÉMOIGNAGE RIOUX
(1967 - 1971)

La seule mention du Bill 25, lui unique et antisyndicale, rappelle les événements douloureux qui ont entouré la négociation de cette convention collective et, entre autres, la grève qui a duré cinq semaines. Les professeurs se souvien-

dront que pour la première fois, l'Alliance négociait avec le droit de grève, qu'elle l'a utilisé conformément aux prescriptions du Code du Travail. L'intervention gouvernementale ayant rompu l'équilibre des forces en présence, les avantages de ce contrat ne sont pas tous ceux qu'autrement nous aurions obtenus. Néanmoins, cette convention collective constitue une étape importante vers la reconnaissance d'un véritable statut professionnel.

Bien que ce conflit se soit terminé brutalement et que nous en sommes sortis un peu meurtris, il s'en dégage quand même certains éléments positifs: la solidarité dont nous avons fait preuve, le courage devant les difficultés rencontrées et notre détermination dans l'obtention d'un règlement satisfaisant, font que nous pouvons envisager avec confiance notre avenir syndical et professionnel."

(Avant-propos convention collective 66-68)

"Le Congrès de l'Alliance (1971) est important. On est à un carrefour. Il faut partir. Il faut partir dans le sens d'une transformation du syndicalisme, c'est-à-dire d'une transformation du syndicalisme non seulement du système scolaire mais de tout le système car il est la cause principale de notre esclavage."

"L'école est un carrefour extraordinaire comme moyen de transformation. On a la jeunesse entre les mains. La jeunesse, c'est tout ce qui nous reste au Québec."

(Congrès d'orientation, 1971)

PRÉSIDENCES CHAGNON (1971 - 1975)

Dès l'annonce du départ de Rioux en mai 1971, ce fut une véritable ruée. Plusieurs records furent abaissés: 48 candidats sollicitent les 13 postes du Conseil, dont sept à la présidence même. Il faut dire que le fait de voir neuf membres du Conseil d'administration ne pas solliciter un nouveau mandat créait un certain vacuum. La parole sera donc aux 10 000 membres de l'Alliance.

Deux équipes complètes, des regroupements, quelques candidats indépendants croient tous avoir la recette-miracle pour transformer le syndicat, rejoindre les membres, définir le métier. Avec des mots différents, mais avec la même volonté désintéressée, chacun offre de servir avec sa philosophie et sa compréhension des problèmes.

Sans avoir de lignée dynastique au syndicat, les membres ont encore maintenu une certaine légitimité. Et la nouvelle équipe, Chagnon, Léa Cousineau, André Beauchemin... peuvent se réclamer d'états de service soit comme permanent ou ancien membre du Conseil: Robert Chagnon avait, depuis 1967, sous Rioux, animé le Service technique. Tradition confortable et sans surprise, pourrait-on dire. Lourd héritage et point d'aboutissement, devra-t-on ajouter.

Robert Chagnon 1971-1975

La campagne s'était réclamée de pouvoir relever les défis. Ils ne manqueront pas. Et l'équipe élue, moins que les autres peut-être, plongée dans l'action, ne se fait pas d'illusions.

Défi de sauvegarder l'unité au-delà de la restructuration scolaire; défi de retrouver son influence; défi de s'engager dans une réforme sociale. Plus que des slogans à claironner en campagne électorale, ce sera le pain dur des réalités quotidiennes pendant les prochaines années. L'aspirant-président écrivait des paroles prophétiques: "L'avenir de l'Alliance est lié à la perspective d'une restructuration scolaire de l'Île de Montréal." Et plus loin: "Peut-on croire que l'anéantissement des forces syndicales de la région de Montréal n'entraîne pas la déconfiture de nos forces à l'échelle de toute la province?"

Double hypothèque qui sapera le moral des enseignants, encore sous le coup des luttes stériles des dernières années et pas encore sortis de la "crise de la classification". On ne peut pas indéfiniment balayer les problèmes sous le tapis. Les années 1971 et suivantes seront la période des cadavres dans le placard qui viendront hanter les dirigeants.

Décidé sous Rioux, le Congrès d'orientation tenu en novembre aurait pu être cette bougie d'allumage d'un syndicalisme renouvelé, l'occasion de retrouvailles prometteuses, le point de départ d'un militantisme vigoureux et d'une participation efficace. Sans nier la bonne volonté des organisateurs et des participants et sans mettre en doute l'effort de lucidité de chacun dans la défini-

tion de l'avenir de l'Alliance, ce congrès apparaît comme un éléphant devant accoucher d'une souris.

Au lieu de déboucher sur une meilleure pénétration du milieu et sur une orientation d'action, le tout dégénère en effort vain et démobilisant. Ce congrès est l'affaire d'une élite trop à gauche pour un syndicat encore essoufflé après le traumatisme du Bill 25; ou trop à droite pour les vrais "socios" qui accusent les congressistes de ne faire aucune remise en question radicale et fondamentale du système économique et politique québécois. Les deux ont raison en même temps et le Congrès reste lettre morte, amplifiant même le fossé entre les deux thèses.

Inauguré dans cette ambiguïté, le militantisme au cours de ces années aura du plomb dans l'aile.

La crise de la classification (1970).

Si le succès d'un mandat devait se juger à la largeur des ambitions et à l'ampleur des vues, on devait conclure à un succès pour cette période, et pour la suivante. Et pourtant... C'est le président Chagnon lui-même qui fait le post-mortem. "Cette désaffection, on l'attribue autant à la confusion de nos objectifs qu'à un style d'action qu'il est maintenant convenu d'appeler un "syndicalisme de chef." Sur ce thème, la contestation est devenue constante dans nos rangs depuis quatre ans." Et ce devait être vrai pour quelques années encore.

Et malgré tout, une foi tenace et des faits têtus: une vigoureuse dénonciation du Bill 28 qui maintient abusivement des privilèges pour les minorités anglophone et religieuse; la présence dans l'école par le biais de l'animation; la lutte contre le règlement nº 7 qui "bulldoze" de nouvelles règles du jeu; la dénonciation du rapport Gendron, odieuse béquille de la loi 63. Les efforts consentis à ces chapitres auraient mérité mieux que l'apathie et l'inertie d'assemblées générales et de délégués renvoyées souvent faute de quorum.

Dans ce climat de morosité, on comprend un peu le contexte stérilisant des négociations locales et la participation difficile à la négociation provinciale. Le désir de ne pas "Front commun-ier" est par deux fois cavalièrement signifié à l'Exécutif. Son mérite est d'autant plus grand d'avoir voulu plus fort pour ceux qui ne voulaient plus. Ces rejets ne correspondent pas à une étude objective de la réalité syndicale d'alors. Des Bills à répétition (89 et 19), une guerilla juridique hargneuse, des pa-

trons triomphants auraient commandé une solidarité capable de vives ripostes.

Mais la réalité était tout autre: encore sous le sentiment de s'être "faits avoir" par la C.E.Q. les membres de l'Alliance n'étaient pas de la lutte lors des négociations de 1972 où 210 000 adhérents du secteur public FTQ - CSN - CEQ luttaient ensemble pour le renouvellement de leurs conventions collectives.

La perte de près de 1500 membres dans cette période (8850 membres à 7459) et la réduction du secrétariat de 12 permanents à 9 ne sont que des épiphénomènes d'un malaise plus grave. Avec un masochisme inexplicable, l'abstention a compromis le succès de missions importantes comme des griefs majeurs sur la classification, les affectations et mutations, les clauses de perfectionnement, l'implantation de nouveaux programmes, les réformes dans les secteurs professionnel et de l'enfance inadaptée... Et combien d'autres, comme la préparation de la nouvelle convention de 1975. Avec une base aussi absente, c'est miracle que le conseil d'administration ait pu garder un minimum de crédibilité auprès des instances syndicales comme la CEQ ou autres partenaires syndicaux comme auprès de la CECM qui aurait eu beau jeu de tout bloquer.

À un carrefour important, il est quand même heureux qu'une restructuration rapide ou une provincialisation abusive n'aient rejeté pour longtemps — sinon toujours — l'Alliance dans les limbes de l'inaction.

Un travail-terrain de tous les instants et une

visite systématique de plus de 200 écoles par des membres du CA libérés à demi-temps ont peut-être contribué à sortir de cette paranoïa syndicale et politique. Plus profonde que la dichotomie entre le syndical et le politique, plus grave que la méfiance entre les chefs et la base, l'indifférence apparaît difficile à percer parce que irrationnelle.

Il serait trop facile ici de lancer la pierre à quelqu'un. Une présidence obsédante (Nault), un leadership emballant (Rioux), l'Alliance dans ces années a mal supporté une administration peut-être trop technocratique. Et, risquons ici, trop démocratique et réflexive. Le syndicalisme n'est pas manichéen: les bons pas toujours récompensés, et les méchants punis.

Guindon, Nault, Rioux, Chagnon, la continuité historique n'est pas toujours servie par un déterminisme fatal. C'est l'histoire maintes fois répétée du grain de sable de l'engrenage.

Front commun local: le CRIM paie!

TÉMOIGNAGE CHAGNON

(Programme électoral, 1973)

"Depuis 1967, l'Alliance, comme tout le mouvement syndical québécois, est à la recherche d'une nouvelle identité.

On a dénoncé le syndicalisme de chef: l'école devient un pôle puissant de mobilisation des membres. On a dénoncé les structures actuelles de participation et de négociation: nous remplaçons les comités consultatifs par des structures de militantisme tant au niveau de l'école qu'au niveau de l'Alliance. À la défense de nos intérêts professionnels s'ajoute une remise en question du rôle de l'école et de l'enseignant dans notre société. L'Alliance se joint aux autres syndiqués et aux organismes populaires de la région de Montréal pour assurer une présence grandissante des travailleurs à la détermination des priorités politiques à Montréal.

L'Alliance est maintenant en mesure de s'engager lucidement dans une nouvelle orientation.

La négociation de nos conventions collectives connaîtra sans doute des phases de décentralisation importante. Mais notre principale raison d'être n'est plus là, non plus que le principal objectif de notre action.

Il n'y aura pas de véritable promotion des travailleurs sans un changement radical des struc-

tures socio-économiques du Québec, ni de changement social sans une transformation de l'école, ni de transformation de l'école sans un engagement profond des enseignants.

Nous devons donc nous engager à un double titre: comme enseignants, pour fournir à "l'étudiant les instruments qui lui permettent d'évoluer dans un Québec socialiste et indépendant; comme travailleurs, solidaires dans une lutte à finir pour faire du Québec un pays où nos intérêts collectifs aient priorité sur les intérêts d'une poignée de "dirigeants", financiers, politiques et justiciers.

L'Alliance s'est donné les instruments nécessaires à cette nouvelle vocation. Il suffit de nous décider."

PRÉSIDENCE LEMAIRE (1975 - 1977)

Battu en 1973, comme candidat au poste de conseiller, alors que Chagnon renouvelait presque complètement son équipe, Pierre Lemaire, avec quelques candidats qui se rallient à lui et d'autres tout nouveaux, présente une équipe complète. Huguette Lamarre, secrétaire du Conseil d'administration Chagnon de 1971 à 1973 et conseillère syndicale à l'Alliance depuis 1974, peut prétendre maintenir la continuité. Guy Marcotte, deux fois défait à la présidence et au poste de vice-président, et devenu membre du Conseil puis permanent, tente une dernière percée avec une équipe complète.

À part trois autres candidatures indépendantes et symboliques, le vote se partage presque également entre Lemaire qui se faufile entre les deux, Lamarre et Marcotte, qui n'ont pas su offrir un seul choix à leur clientèle commune. Le programme Lemaire est clair: retourner au militantisme de la base, mettre tout le poids du syndicat dans chaque action, favoriser un front commun avec tout ce qui bouge. Plongé au coeur de la négociation provinciale, on s'appliquera à dénoncer "la logique d'un gouvernement anti-travailleur, anti-social, vendu aux intérêts du capital". On ne peut être plus clair; dorénavant, chaque situation sera analysée selon une "grille marxiste".

Mais, au-delà d'une certaine rhétorique, les luttes d'un Lemaire rejoignent les préoccupations d'administrations précédentes. Quelques exemples démontreront ce qui semble une antinomie fondamentale. Le "Comité de la condition féminine" est un héritage du mémoire à la Commission Bird sous Rioux; la pénétration du milieu par les membres du Conseil d'administration libérés avait été expérimentée auparavant; et un troisième cas, pour se contenter de ceux-là, la réconciliation de la pédagogie et du syndicalisme rejoint même la période Nault.

On ne peut certes pas dire que pendant ces deux années la démocratie formelle ait été mise en veilleuse; ce sera le coude à coude des luttes fraternelles et les "camarades" se retrouveront 114 fois en Conseil d'Administration, 32 fois en Assemblée de délégués, 15 fois en Assemblée générale.

Et pour ajouter au parrallélisme, disons que l'Alliance vivra comme ses prédécesseurs sous l'empire d'un décret, menacée de tous les côtés par des lois qui briment sa liberté d'action et qui circonscrivent son influence. On devra louvoyer entre la CECM qui par la loi 95 avait tenté de se débarrasser des objets de négociation locale et les partenaires patronaux MEQ et FCSCQ; mêmes manoeuvres habiles pour se soustraire à la loi C-73 (contrôle des revenus au fédéral), Loi 64 (idem pour la province) et Loi 253 qui peut tout se permettre au nom des "services essentiels".

Malgré ces hypothèques douteusement légitimes, les enseignants ne se "couchèrent" pas et se battirent pour défendre leurs demandes profes-

sionnelles, leur sécurité, leurs congés de maternité, leur protection de salaire... Animées par un noyau de militants "jusqu'auboutistes", les différentes instances entretiennent l'action. Ce sera le premier débrayage du 19 novembre, la manifestation du 26 et le vote de solidarité du 8 décembre 1975.

Mais, un désaccord envenima les rapports entre la CEQ et l'Alliance. Au niveau national, la CEQ et ses partenaires du Front commun, la CSN et la FTQ, préconisaient le "harcèlement" comme mode de pression. Ce moyen de lutte avait été carrément rejeté par le C.A. de l'Alliance, et, à sa suite, par ses membres. Une fois de plus, l'Alliance était en rupture de ban.

Après la phase "harcèlement", suivait celle des journées de grève: ce fut la grève à répétition. Prônant la grève générale illimitée le C.A. de l'Alliance se voyait refuser tout mandat d'action par les Assemblées générales. "Qui veut le plus, ne peut même pas le moins" disait-on alors...

Il a fallu que le Gouvernement Bourassa adopte une loi spéciale pour mettre fin aux grèves à répétition pour que, dans un élan de dignité retrouvée, les enseignants de l'Alliance votent comme tous les autres du Québec pour "défoncer la loi". Ils le feront, avec les autres, à quatre reprises. Mais au lendemain de leur Assemblée, un quotidien titra: "Même l'Alliance est en faveur du défi à la Loi." C'était tout dire.

Sur le plan provincial, cette absence de co-ordination et de centralisation a donné à plusieurs le sentiment d'une lutte éparpillée, isolée, sans unité. Et la CEQ fut lâchée par l'Alliance, comme

elle avait été désertée sous Chagnon. Mais, cette force avait pu quand même arracher quelques concessions patronales.

En septembre 1976, tout est à refaire, mais cette fois localement, l'écœurement et la lassitude en plus. On a beau être convaincu de la justesse de ses revendications comme celle surtout "du processus de réaffectation, de mutation et de distribution des tâches" sans être prêt à embarquer de nouveau dans la ronde infernale. Pas si bête celui qui disait qu'on devrait faire coïncider les deux négociations pour au moins se battre décisivement. Le rejet des offres et les manifestations n'ont jamais rien arraché de substantiel au patron; c'est de guerre lasse que le 16 février 1977 les enseignants doivent passer sous les fourches caudines de la CECM, leur Conseil d'administration leur demandant de choisir entre les offres patronales et la grève générale.

Les embûches ne manquent pas à l'équipe Lemaire qui avait patienté sous Rioux et Chagnon avant d'accéder au pouvoir officiel en 1975; malgré la fièvre olympique, pré et post olympique, et un incendie qui implique un déménagement pour six mois, l'équipe a bien du mérite de tenter de conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur elle. Comme si la coordination difficile avec les partenaires provinciaux, le peu d'empressement de la CECM à régler les problèmes de tâche, de bulletin, de calendrier, ne suffisaient pas!

On poursuit dans ces deux années des luttes déjà amorcées ou à reprendre: la restructuration scolaire qui n'ose avouer franchement ses inten-

tions et qui s'envase dans la peur politique, la question linguistique que la loi 63 (et plus tard la loi 22) n'a pas réglée décisivement, l'unité du mouvement ouvrier organisé qui survit aux lois qui l'assaillent. "Le mépris n'aura qu'un temps", disait-on à l'époque. Il semble que les différents présidents qui se succèdent à l'Alliance aient appris à conjuguer le verbe attendre. Le syndicalisme militant est une longue patience. Et de longs recommencements.

Une lueur d'espoir cependant: les lois s'émoussent sur le dos des travailleurs, et ceux-ci qui ont perdu plusieurs batailles n'ont pas encore perdu la guerre. Le militantisme est vigoureux, mais encore trop coupé de la base. Les visites d'écoles, les tournées régionales, les assemblées ont prêché à des convertis, mais il reste tous les autres, indifférents ou hostiles, à ce syndicalisme de contestation.

On "Front communie" au coude à coude (1975).

TÉMOIGNAGE LEMAIRE

(MANIFESTE ÉLECTORAL — ALLIANCE 1975)

"... Notre action doit s'appuyer sur un élargissement de la démocratie syndicale. La détermination de nos politiques par l'ensemble des membres est une condition sine qua non du fonctionnement démocratique de notre syndicat et à la clarté de nos orientations. Quand la participation n'existe pas, quand la démocratie syndicale diminue, l'orientation de notre activité syndicale commence à être élaborée, non plus par l'ensemble des membres mais par quelques-uns seulement, plus ou moins mandatés et qui siègent comme individus et non comme de véritables délégués. Nous devons prendre tous les moyens possibles pour élargir le débat et impliquer le plus d'enseignants possible dans ce débat."

PRÉSIDENCES DUBÉ
(1977 - 19...)

Pour la première fois depuis P.-E. Alin en 1938, un président de l'Alliance n'aura fait qu'un mandat. Et c'est par une véritable bombe que la campagne électorale de 1977 contre Lemaire commence. Rodrigue Dubé, ex-membre du C.A. de 1969 à 1971, négociateur en 1970, candidat défait comme président en 1973 et alors coordonnateur de l'action des 105 syndicats de la CEQ lors du dernier front commun, tire à boulets rouges.

Le Devoir du 5 mai 1977 titre: "La CEQ: la stratégie "trotskyste" aura tout gâché". C'est la conclusion-choc que les journalistes tirent du document que signe Dubé. "La stratégie de grève générale suggérée par un clan de trotskystes actuellement à la direction de l'Alliance des professeurs de Montréal a empêché le gouvernement libéral de déposer au début de l'automne 1976 les dernières concessions qu'il s'apprêtait à faire aux 60 000 enseignants de la CEQ." Il impute à son président Lemaire le choix de la stratégie suicidaire de la grève générale à tout prix au mépris du sens commun. C'est "la politique du pire dans toute sa splendeur" conclut Dubé sur l'intransigeance face à la négociation et "la surenchère verbale quant à l'action."

L'accusation est de taille et pour la première fois le problème de la déviation possible de l'action syndicale sous la poussée de groupes politiques extérieurs aux structures syndicales elles-mêmes

est éventé. Portée par un raz-de-marée jamais vu, l'équipe Dubé renvoie l'équipe Lemaire et l'Alliance opte pour un nouveau Conseil par un vote de 2 contre 1.

Beaucoup de figures nouvelles illustrent clairement un désir de renouveau. Les gens se reconnaissent mieux dans un programme de stabilisation, de consolidation des acquis; ils ont adhéré aux rubriques: rebâtir l'Alliance, répondre aux besoins des membres et défendre leurs intérêts, ouvrir l'Alliance, informer adéquatement, mais aussi et surtout, garder l'Alliance indépendante de tout parti ou groupe politique.

Le futur président Dubé était une personne bien connue à l'Alliance depuis 10 ans pour son militantisme; ce qu'il a perdu en fougue explosive, il l'a gagné en ferveur réfléchie; à la pratique concrète de l'action, il a joint une pensée chaleureuse et profonde. Sans acrimonie, avec patience, il s'attelle à la rude tâche de renouer des solidarités, de tisser avec les membres un climat de confiance, de redevenir crédible.

La convention collective sera scrupuleusement appliquée, les différents comités prévus par la convention collective sont remis en place et fonctionnent, la commission pédagogique et ses sous-comités étudient; l'opération "Livre vert" (sur le plan d'action du M.E.Q.) mobilise une bonne partie des ressources et des enseignants de l'Alliance et débouche sur des positions syndicales solides et partagées par les membres.

Deux enquêtes: l'une sur les opinions et attitudes des enseignants face à l'activité syndicale,

l'autre sur le degré d'insatisfaction de l'enseignant face à sa tâche font partie des perspectives de développement de l'Alliance. Une information qui se raffine, des assemblées tenues régulièrement, des contacts constants avec les enseignants par des visites régulières et systématiques engendrent de nouveaux rapports. Le tout empreint d'une totale franchise et sous le signe d'une démocratie vraie. Nulle urgence, nulle cause plus noble que la volonté des membres, nulle prétention de savoir mieux qu'eux où est leur bien sans renoncer à les influencer: un nouveau style de leadership. C'est peut-être ce qui ressemble le plus à une politique de concertation entre membres et dirigeants.

Et, en 1979, l'équipe Dubé est réélue au grand complet avec une majorité renforcée.

Une présidence ne serait pas complète si elle ne devait pas s'aguerrir et se faire les dents sur l'épreuve de la négociation. Et s'il a pu être relativement facile d'appliquer intégralement le principe de la "transparence" dans l'administration de l'Alliance et dans la poursuite des intérêts des membres avec eux et pour eux, le calendrier des négociations sera le test de la maturité syndicale et professionnelle.

Dès février 1978, une première consultation nationale visait à déterminer les priorités de négociation; le contenu de nos demandes fut précisé à l'automne et déposé le 1er février 1979.

Le plan national d'action est établi. En Front Commun FTQ - CSN - CEQ encore une fois. Deux jours de grève pour commencer. Les syndicats

tiennent leurs Assemblées générales — c'est un échec grave à la CEQ. Moins du tiers des syndicats obtiennent leurs mandats. L'Alliance n'avait pu tenir son assemblée, les locaux pouvant admettre 4 000 personnes ne sont pas faciles à louer.

Nouvelle réunion nationale pour déterminer un nouveau plan d'action. Deux thèses s'affrontaient alors dont l'une pilotée et défendue énergiquement par l'Alliance. Il s'agissait de déterminer les dates et les moyens de reprendre l'action. La thèse soutenue par l'Alliance est battue de justesse. C'est alors que dans une tension rarement vue à la Centrale, le président de l'Alliance se présente au micro, tous croient qu'il vient enregistrer sa dissidence — un désastre quand il s'agit d'un plan d'action —. Dubé s'exclame alors: "Nous ne sommes pas d'accord. Mais on va la faire, la job." Il a eu droit à une ovation debout! Le geste était réunificateur et habile. Mais il était aussi historique: un président de l'Alliance ovationné dans une instance de la CEQ, ça ne s'était pas vu depuis 12 ans.

Et l'Alliance devait livrer la marchandise promise.

C'est alors qu'à quelques jours de l'échec national, les membres de l'Alliance réunis dans une assemblée qui deviendra le moteur et l'exemple de la mobilisation nationale, se font dire par leurs dirigeants qu'ils devaient redevenir une force d'entraînement, et que l'Alliance devait redevenir ce qu'elle avait toujours été: la GRANDE Alliance.

À la surprise générale, la nouvelle explosa sur les réseaux téléscripteurs internes de la CEQ, comme dans tous les médias: aussi incroyable que

cela puisse paraître dans les circonstances, les membres de l'Alliance avaient donné à leur Conseil d'administration le mandat de déclencher la grève générale au moment jugé opportun.

Cette fois, la "rupture de ban" traditionnelle de l'Alliance devait être le détonateur. Après cette assemblée, tous les autres syndicats de la CEQ entraient dans le bal. Mais, à la mi-novembre, à la veille du déclenchement de la grève, une loi spéciale (encore) vient "couper les jambes" des syndicats CEQ qui majoritairement se voient retirer leurs mandats.

Devant cette situation, on opte pour la grève générale en janvier. L'Alliance, une fois de plus, servait de moteur, son mandat acquis dès novembre devait inspirer les autres. Les mandats sont donc reconfirmés, la grève générale éclate fin janvier. Elle se termine en février après 9 jours d'arrêt de travail par une entente de principe et après la plus grosse et la plus massive des manifestations jamais vues sur la colline parlementaire depuis celle du bill 63.

Pour être ardu, ça n'est que du sport si on considère ce qui attend l'Alliance au niveau local. Premier dépôt syndical en avril 1979, longues prénégociations jusqu'en décembre. On devine ce qui cloche: affectations, mutations, distribution de tâches et entente difficile, sinon impossible, sur des critères d'affectation.

Une grève en mai dans l'enseignement, c'est plutôt inhabituel. Restait-il autre chose après l'échec d'une conciliation et d'une médiation! Et

même, un enquêteur spécial ne pourra pas faire entendre raison à une CECM butée et intransigeante. D'ailleurs ce dit enquêteur, avant de recommander la nomination d'un administrateur pour régler le conflit, ne sera pas tendre pour la CECM. "La CECM a élaboré une stratégie tactique qui témoigne de sa méconnaissance du milieu syndical". "Les commissaires ont, d'une façon générale, prêté trop d'importance aux interventions et aux expertises de certains de leurs fonctionnaires et négociateurs" ... Et le reste est de cette même encre ou presque.

Pas gâtée en général par les lois et interventions politiques à quelque époque que ce soit, l'Alliance se réjouira de ces lignes délicieuses: "Pourtant, ce syndicat acceptera de laisser le médiateur offrir, à la Commission, quelques heures plus tard, de surseoir une troisième fois à la grève pourvu que la médiation se poursuive. Le refus opposé par la CECM à cette proposition défie tout entendement. C'est, en vérité, un acte d'irresponsabilité pure". On n'en demandait pas tant!

Mais au delà des citations des médiateurs et des enquêteurs, il y a des faits historiques qui sont révélateurs.

L'Alliance, en pleine conjoncture référendaire se donne en Assemblée générale un mandat de grève générale — un second la même année — un mandat ténu (52%) mais qui est allé se renforçant chaque jour. Seul syndicat de la CEQ dans ce cas — les autres avaient réglé sans grève ou attendaient l'automne — l'Alliance devait éblouir à la fois le mouvement syndical et le côté patronal. On par-

lait de "coup de poker", de "la stratégie des cowboys". Imperturbable, le Conseil d'administration de l'Alliance ne bronchait pas. Il connaissait ses membres, leur force. Au fond, il savait ce que personne ne savait encore: l'Alliance est redevenue l'Alliance. Capable de tout. Du pire comme du meilleur. Et là, c'était le meilleur: une nouvelle première historique: pour la première fois une lutte syndicale réussissait à faire mettre une Commission scolaire — et non la moindre — en tutelle. Ce fut une victoire spectaculaire, éclatante, un K-O qui avait assommé l'adversaire, une victoire comme seule l'Alliance est capable d'en gagner.

Enfin, une première convention négociée et signée, même si pour les besoins de la cause la CECM est en tutelle. Le fait mérite d'être souligné puisqu'à ce chapitre on n'avait pas été choyé par

Après: la tutelle (1980).

des décrets, des lois spéciales, des offres finales et globales à se faire entrer dans la gorge.

La CECM peu habituée à ce traitement de choc — depuis les beaux jours des négociations locales des années 50-60 où les arbitres lui donnaient systématiquement tort — regimbe et conteste devant les tribunaux. Jusqu'à ce jour, la validité des signatures de la tutelle n'a pas été ébranlée.

Il est tout à l'honneur de l'Alliance d'avoir pratiqué un militantisme intelligent. Deux grèves la même année, en février et en mai, jamais faites de gaieté de coeur, ne sont pas faciles à décider. Cette vigueur dans la riposte combinée avec une retenue dans l'action lorsque jugée non nécessaire ont pesé lourd dans le jugement du commissaire-enquêteur. La bonne foi des enseignants si résolus à jouer le jeu à visière levée leur a valu ce préjugé favorable.

L'équipe de Rodrigue Dubé sortit grandie de la dernière négociation. La carte de la compétence et de la franchise a été gagnante. Et les enseignants rassérénés étaient beaux à voir. Plus confiants mais tout aussi déterminés que leurs chefs, ils ont choisi leurs actions en toute lucidité.

Les faits clairement exposés, les objectifs toujours en tête, la discussion faite avec honnêteté et vigueur: la réponse devait être celle des enseignants. Et des décisions pas toujours faciles à prendre. Et des chapitres laissés pour compte. Mais malgré des choix douloureux, une confiance soutenue et répétée. Une grande époque qui présage bien pour l'avenir.

BILAN DES ANNÉES 1970

Et l'avenir sera fait d'un passé bien assumé. L'année 1981 sera celle des grandes orientations à la CEQ. Si les dernières années furent apaisantes, un lourd contentieux partage encore l'Alliance et la CEQ.

Avec la défaite de Rioux à la CEQ et le retrait de l'Alliance de l'exécutif provincial, le syndicat repense sa participation et remet en question son affiliation. Avec la période Chagnon, le repli est

La majorité pas silencieuse (Mars 1979).

encore plus significatif. Ulcérés par ces dernières années, les membres de l'Alliance confineront leur exécutif en marge du Front Commun. Il y a de ces méfiances viscérales!

Avec Lemaire, la base pourrait être tentée de rejoindre la bataille commune publique et parapublique, mais cette fois-ci ce sera le "jusqu'au boutisme" de l'Exécutif qui effrayera. Si les membres sont prêts aux grèves rotatives, aux boycottages divers, aux grèves perlées..., en haut lieu, on ne veut rien de moins que la grève générale et illimitée. Devant cette coordination difficile, voire impossible, de nouveau marginalisation de la "grosse Alliance", comme on se plait à le répéter en Conseils généraux de la CEQ.

Avec une logique difficile à suivre, si on reste à la périphérie des événements sans en démonter le mécanisme interne, l'Alliance en 80 fera aussi bande à part. Mais cette fois, par audace et par détermination.

Alors que, un à un, les syndicats de province démobilisent, l'Alliance, gonflée à bloc, relance le mouvement et sert de locomotive au train-train provincial. Même sur le plan local, sa constante dénonciation et son action exemplaire entretiendront la flamme. Et le Congrès de la CEQ a su le reconnaître, lui qui a élu Lorraine Pagé, vice-présidente de l'Alliance depuis à peine un an, au poste de secrétaire du Bureau national en battant — de justesse, il est vrai — l'un des ténors les plus chevronnés des instances nationales de la Centrale.

Le 1er mai des travailleurs.

CONCLUSION
DU PRÉSENT AU FUTUR

... "ils étaient beaux à voir" (Négo 80)

Le présent vécu fait le lien entre un passé idéalisé à souhait et un avenir que l'on peut investir de toutes les incertitudes ou parer de toutes les promesses. Le passé a été fouillé et a révélé ses secrets et ses leçons. Aux membres d'en tenir compte et de s'en inspirer. Comme on le voit, l'histoire a la mauvaise idée parfois de se répéter, et les humains, aveugles, pas toujours capables d'exorciser leurs démons. La vie, pas plus hier que demain, n'a été facile. Les faits et les personnes se sont disputés un combat douteux. Le récit de l'Alliance peut être exaltant: avec ses vicissitudes et ses grandeurs, ses reculs et ses victoires, tel un Janus éternel, il reflète un caractère hybride. À l'image de ceux et celles qui l'ont marquée et des sociétés qui l'ont façonnée.

Le type même d'organisation ouvrière et l'humilité de la fonction d'instituteur dans les années 1920 correspondaient à une société encore agricole qui ignorait le savoir plus qu'elle ne le méprisait. Et nos premiers bâtisseurs se heurtèrent à ce mur d'indifférence qui deviendra celui de nos Lamentations.

Les années 1940 accompagnant un désir plus grand d'accéder à un monde ouvert permettront les premiers pas, timides et maladroits, d'un embryon d'organisation structurée. Les enseignants d'alors prendront la relève des pionniers et se risqueront à ce jeu délicat et osé des premières revendications syndicales, effrayant même leurs propres partisans.

La "Révolution si elle fut tranquille" dans les domaines économiques et sociaux engendra dans

la profession des progressions spectaculaires et des réformes en profondeur. On a fait mentir la "Reine ne négocie pas avec ses sujets"; et ces mêmes sujets, loyaux serviteurs, d'un Ministre de l'Éducation qui échappe enfin à une tutelle ecclésiale omniprésente.

Si les enseignants n'ont pas remporté que des victoires, ils ne peuvent en accuser uniquement les autres. La théorie du bouc émissaire se défend mal, les enseignants ayant souvent été leurs pires ennemis. Un certain idéalisme vocationnel, une notion étriquée de la profession, un individualisme stérilisant, un esprit de division maladif, bref l'ensemble complet du parfait éteignoir. Le rappel de toutes les époques fait découvrir des pages pleines de grandeur et quelques autres moins nobles. À travers ces luttes et ces détours, une profession qui chemine, qui va de l'avant. Sous la houlette de quelques panaches blancs à l'instar de ce bon roi de France et de Navarre que l'on retrouvait toujours sur le chemin de l'honneur.

Ces cocardes fières furent portées par des hommes qui vaillamment se relayèrent à la tâche. De Du Cap à Dubé, en passant par Lavigne, Guindon, Nault, Rioux, Chagnon, Lemaire, l'Alliance évolue et grandit. Des libertés furent conquises, des places occupées et une influence proclamée. L'histoire retiendra sans doute le nom des présidents. Mais pas plus l'histoire des peuples que des sociétés et des institutions ne se résume aux hauts faits d'armes des chefs. L'Alliance n'est pas le culte exclusif des héros. À côté de ces artisans de l'unité et du progrès, il faut aussi rendre hommage

à toute une profession besogneuse dont il est possible aujourd'hui de mesurer le risque des engagements d'alors. Et dans certains cas, pas de fausse pudeur, parler franchement d'héroïsme. La profession d'aujourd'hui et ses structures syndicales encore imparfaites sont devenues des choses enviables pour ceux qui, encore vivants, regardent **leur** Alliance. Les objectifs ne sont pas ceux d'hier, mais au-delà des différences — et divergences — offrons à tous ces acteurs d'hier un salut très fraternel et reconnaissant.

Et "une certaine Alliance" ne serait rien sans les efforts consentis par l'institutrice de campagne, le professeur contestataire d'hier et l'enseignante engagée de demain. Il faut les reconnaître tous égaux par la valeur de leur action par-dessus les âges.

Après un hier difficile, un présent exaltant, reste un avenir à construire.

TÉMOIGNAGE DUBÉ

Reconstruire l'Alliance n'a pas été une mince tâche. Avec un acharnement sans précédent, le noyau qui a formé la première équipe a travaillé d'arrache-pied au recrutement des membres pour créer des structures syndicales efficaces.

Notre pire adversaire a été l'indifférence. Ce que l'on appelle le "drop-in", la démission par l'intérieur. Il a fallu convaincre les membres de l'Alliance de revenir, un à un, une à une; leur expliquer et les convaincre qu'une organisation démocratique ne peut être que ce que ses membres en font.

Rebâtir l'Alliance auprès de ses propres membres, convaincre ceux et celles qui n'avaient jamais milité, de s'engager, refaire une crédibilité à un syndicat en remplissant de façon honnête et franche les engagements fondamentaux ont été les axes majeurs sur lesquels aucun compromis n'a jamais été fait malgré, parfois, des déchirements personnels difficilement descriptibles.

Mais les réalisations de 1979 et de 1980 n'auraient jamais été possibles sans cette volonté farouche et ce respect des mandats.

La première équipe s'est depuis — ô combien — élargie. Cette année, l'engagement est massif et l'enthousiasme contagieux. Cet effort collectif, qui n'est attribuable à personne en particulier mais dans lequel chacun a fait plus que sa part constitue la plus grande preuve de vitalité de l'organisation.

Et pourtant, que de travail il reste à accomplir... C'est qu'à mesure que le temps passe et que les premiers objectifs sont atteints, il se crée d'autres buts, d'autres défis, encore plus engageants et encore plus emballants.

Toute l'Histoire de l'Alliance, et plus particulièrement durant les années cinquante, quelle qu'en soit la lecture que l'on en fait et les interprétations qu'on lui donne, fait une preuve irréfutable: chaque fois que les enseignants ont été divisés, chaque fois qu'il y a eu des scissions, chaque fois que les forces centripètes se sont manifestées dans leurs rangs, les conditions de travail ont stagné, les reculs ont été manifestes, le désastre a été complet.

Dans les situations difficiles, les adversaires des enseignants — qu'il s'agisse d'employeurs, de gouvernements, d'éditorialistes, bref, des forces dominantes — ont toujours tenté et tenteront toujours de les détourner de la seule organisation qui soit essentiellement axée sur la défense de leurs intérêts: leur syndicat.

La seule leçon qui s'impose, c'est que l'UNITÉ constitue le bien le plus précieux, la base de toute l'action syndicale des enseignants. Et cela est valable au niveau de l'école face à la direction, au niveau de la région face aux autorités, au niveau de la commission face à la CECM et au niveau national face au gouvernement. À un même patron, il faut opposer une même organisation.

Et c'est une leçon à retenir.

C'est en 1980 qu'une organisation d'enseignants...

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

Après 110 ans de syndicalisme...
par Léo Guindon
publié par Le Professeur 1955 (sept. nov.)

La période 1919-1942 et le chapitre — Accents corporatistes — furent inspirés par cette étude.

Historique de l'Alliance par Liliane Pichon

Recueil des recherches et relevé chronologique effectués dans les archives de l'Alliance; ce rappel des grandes étapes de l'Alliance couvre la période 1919-1971 et inspira les chapitres Accents syndicaux 1942-1959 et Accents professionnels 1959-1971.

52 ans après: vers un nouvel espoir collectif
par Jules Le Blanc

Petite plaquette s'inspirant de l'Historique de Liliane Pichon pour servir au Congrès d'orientation des 26-28 novembre 1971 sous le thème "Définir le syndicalisme".

Les enseignants, les luttes syndicales et **le développement social de 1951 à 1958**
par Paulette Vigeant-Galley

Étude d'un groupe de pression: les enseignants de l'APCM de 1949 à 1959
par Paulette Vigeant-Galley

Ces études plus sociologiques aidèrent à la compréhension de la période Guindon. Plusieurs passages furent cités pour leur pertinence.

D'importants extraits, avec bibliographie et références utiles, feront l'objet d'une publication à part.

Programmes d'action — Manifestes électoraux — Rapports annuels — Journaux spéciaux de l'Alliance.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
60 ANS ET ENCORE JEUNE! p. 11

Chapitre premier
ACCENTS CORPORATISTES (1919-1942) p. 15

1- ESQUISSES D'ASSOCIATION p. 16
A- Union des Instituteurs catholiques de Montréal p. 18
B- Comité des Intérêts matériels p. 20
C- Association du Bien-Être des Instituteurs catholiques de Montréal p. 21
D- Alliance catholique des professeurs de Montréal p. 24

2- BILAN DES ANNÉES (1920-1936) p. 26
A- Le cri primal: la proposition LAVIGNE p. 27
B- Témoignage: Fernand Lavigne (1939-1942) p. 34

Chapitre II

ACCENTS SYNDICAUX (1942-1959)

p. 37

1- L'UNITÉ DANS L'ADVERSITÉ: L'ÉPOPÉE GUINDON p. 38

A- RÉALISATIONS (1942-1949) p. 39

a) Organe de promotion
b) Négociations
c) Statut de l'Alliance
d) Rayonnement
e) Difficultés à son président

B- NUIT ET BROUILLARD (1949-1959)

a) Luttes juridiques p. 47
b) Luttes syndicales
c) Scissions répétées
d) Projets de fusion
e) Marche vers l'unité

2- BILAN DES ANNÉES (1942-1959)

Témoignage: Léo Guindon (1942-1959)
p. 64

Chapitre III

ACCENTS PROFESSIONNELS (1959-1967)

1- LE SYNDICALISME AU SERVICE D'UNE PROFESSION: LA PÉRIODE NAULT

A- Enseigne de l'Alliance p. 67
B- Le coeur de l'Alliance p. 68
C- Rayonnement de l'Alliance p. 71
D- Ronde de négociations p. 76

a) négociations 60-62 p. 76
b) négociations 62-64 p. 79
c) négociations 64-66 p. 82
d) négociations 66-68 p. 89
e) Bill 25 p. 95

2- BILAN DES ANNÉES (1959-1967) p. 98

Témoignage: Aimé Nault (1959-1967) p. 99

Chapitre IV

ACCENTS SOCIO-POLITIQUES (1967-1980) p. 101

1- SUR TOUS LES FRONTS: RIOUX, CHAGNON, LEMAIRE, DUBÉ p. 102

A- Présidences Rioux (1967-1971) p. 105

a) Relations internes p. 105

b) Affirmations socio-politiques p. 107

c) Affaires syndicales p. 110

d) Bilan p. 113

e) Témoignage: Matthias Rioux p. 114

B- Présidences Chagnon (1971-1975) p. 117

Témoignage: Robert Chagnon p. 123

C- Présidence Lemaire (1975-1977) p. 125

Témoignage: Pierre Lemaire p. 131

D- Présidences Dubé (1977-19..) p. 133

2- BILAN DES ANNÉES (1970-1980) p. 141

CONCLUSION

DU PRÉSENT AU FUTUR p. 145

Témoignage: Rodrigue Dubé p. 149

L'Alliance a confié à Rodolphe Chartrand le soin de rédiger son histoire. Le rédacteur est professeur depuis 1953; il a donc connu à peu près la moitié des 60 ans de l'Alliance.

De plus, il a été associé très intimement à l'entreprise du Regroupement de 1958. Il a oeuvré au sein de nombreux comités (Français, Histoire, Loisirs, Voyages, Journal...) et a été vice-président sous Aimé Nault (2 ans) et sous Matthias Rioux (4 ans).

A son goût pour l'histoire (Licence ès Lettres et professeur d'Histoire depuis 1965), il joint un souci de la narration vibrante (Maîtrise ès Arts). Il a puisé aux sources de la documentation de nos archives et à son expérience vécue des événements du dernier quart de siècle.

La rareté des documents pour la partie ancienne et la trop grande proximité de certaines périodes ont ajouté à sa tâche.

Cet ouvrage
a été composé en Souvenir
par les Entreprises Précigraphes Ltée
et imprimé par
Journal Offset
en décembre 1980.
Il a été tiré à 5 000 exemplaires
dont 50 hors-commerce
numérotés de 1 à 50
qui constituent l'édition originale

N°

L'ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL
4455 rue Saint-Hubert, Montréal

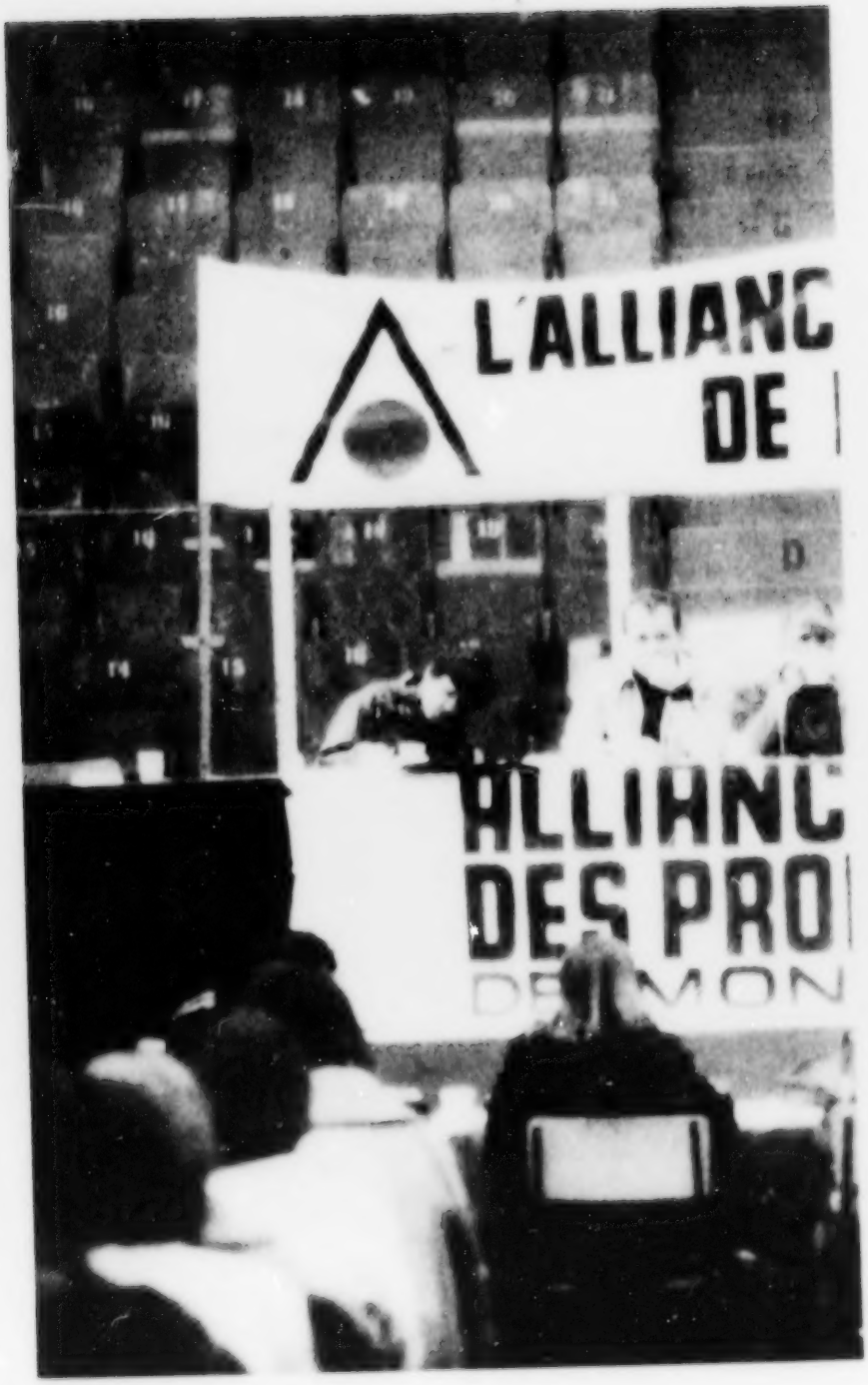
L'ALLIANC
DE
ALLIANC
DES PRO

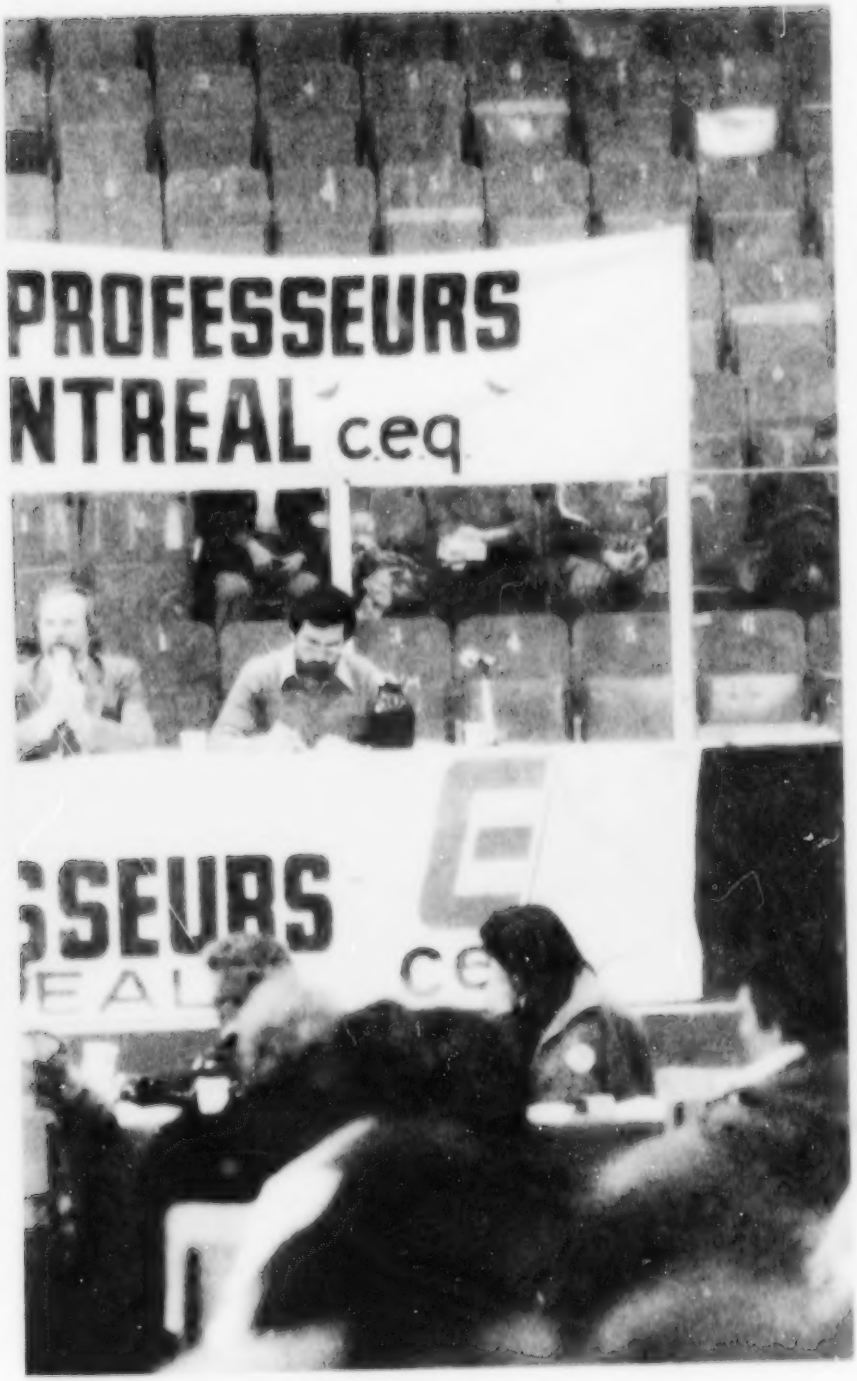
PROFESSEURS
NTREAL ceq
SSEURS
EAL
CE